



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un peuple – Un but – Une foi
REGION DE SAINT-LOUIS
DEPARTEMENT DE SAINT-LOUIS

PLAN DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT DE SAINT-LOUIS 2016 - 2021

VISION

*« SAINT-LOUIS, UNE PLATEFORME DE SERVICES POUR L'EMERGENCE
ECONOMIQUE ET SOCIALE DU POLE NORD »*

Version finale



SOMMAIRE

INTRODUCTION

- 05 ● Contexte
- 05 ● Objectif
- 05 ● Méthodologie

PREMIÈRE PARTIE: PRESENTATION GENERALE

- 06 ● Situation géographique
- 06 ● Organisation administrative
- 06 ● Caractéristique physique
- 07 ● Milieu humain

DEUXIEME PARTIE : BILAN-DIAGNOSTIC PROFIL SOCIAL

- 08 ● Education
- 10 ● Santé et action sociale
- 11 ● Assainissement et cadre de vie
- 12 ● Urbanisme et habitat
- 13 ● Eau potable
- 13 ● Jeunesse, sports et loisirs
- 14 ● Culture

PROFIL ECONOMIQUE

- 16 ● Agriculture
- 17 ● Elevage
- 19 ● Artisanat
- 19 ● PME et PMI
- 19 ● Pêche
- 21 ● Tourisme

SECTEUR D'APPUI A LA PRODUCTION

- 22 ● Transport
- 23 ● Commerce
- 23 ● Energie
- 23 ● Poste et telecommunication

PROFIL ENVIRONNEMENTAL

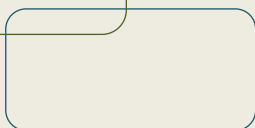
- 24 ● Ressources végétales
- 24 ● Ressources en eau
- 24 ● Agriculture/Elevage/Tourisme/Pêche
- 24 ● Ressources pédologiques
- 24 ● Erosion cotière
- 24 ● Salinisation des terres cultivables
- 24 ● Gestion foncier

PROFIL GOUVERNANCE ET PARTENARIAT

- 25 ● Conseil départemental
- 25 ● Dynamique organisationnelle
- 25 ● Finances locales
- 25 ● Profil et performance du conseil départemental

TROISIEME PARTIE : PERSPECTIVES

- 26 ● Projection schématique du plan de développement
- 27 ● Les programmes de développement
- 28 ● Cadre logique
- 33 ● Opérationnalisation du plan et mécanismes de suivi-évaluation
- 35 ● Plan d'Investissement Prioritaire
- 41 ● Annexes : les objectifs du développement durable



PLAN DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT



M. Mamadou Moustapha MBAYE
Président du Conseil départemental
de Saint-Louis

L'élaboration du Plan Départemental de Développement (PDD) participe de la volonté du Conseil départemental d'inscrire son action dans un cadre cohérent reflétant à la fois les spécificités du territoire, les préoccupations prioritaires des populations ainsi que les orientations politiques du Gouvernement. Il est l'aboutissement d'un processus participatif et inclusif à travers lequel l'ensemble des catégories d'acteurs ont croisé leurs expériences et connaissances du territoire pour d'une part, s'accorder sur les forces, les faiblesses et les défis caractérisant le Département, et d'autre part, circonscrire des enjeux et des objectifs prioritaires devant servir de boussole à notre action dans les cinq prochaines années.

L'ancrage aux Objectifs de Développement Durable (ODD) et aux orientations du Plan Sénégal Emergent (PSE) qui a marqué tout le processus d'élaboration témoigne de notre souci constant de fédérer les efforts attendus de tous bords pour répondre efficacement aux aspirations exprimées par les populations.

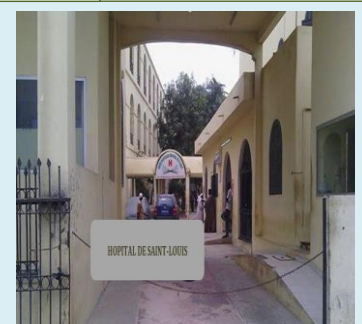
Ainsi, au-delà des défis liés à la correction des disparités dans l'offre de services sociaux de base, surtout en matière de santé, d'éducation et de formation, l'urgence sera également d'entreprendre avec l'ensemble des acteurs du territoire les initiatives nécessaires pour protéger notre environnement des effets néfastes des changements climatiques, mais également promouvoir un espace économique favorable à la valorisation de nos atouts dans les domaines de l'agro-alimentaire, de la pêche, du tourisme et des services.

Faire du Département de Saint-Louis « une plateforme de services pour l'émergence économique et sociale du pôle nord » appellera de tous un engagement soutenu pour construire les partenariats et les coopérations requis entre les collectivités locales du Département, mais aussi avec tous les acteurs territoriaux que sont les services de l'Etat, les ONG, les OCB, les OSC, les Projets et Programmes, etc.

Par ailleurs, je tiens à remercier ici tous les acteurs qui, de près ou de loin, ont contribué à l'élaboration de ce document, particulièrement le comité technique restreint coordonné par le Directeur de l'ARD, les Services Techniques Déconcentrés et le PNDL.

LISTE DES SIGLES ET ABBREVIATION

APC	Approche par les Compétences
APE	Association des Parents d'Elèves
ARD	Agence régional de Développement
BFEM	Brevet de Fin d'Etude Moyen
BNDE	Banque nationale de Développement économique
CD	Conseil départemental
CERPAD	Centre de recherche et de Prise en charge Ambulatoire de la Drépanocytose
CDEPS	Centre départemental d'Education populaire et sportive
CEM	Collège d'Enseignement moyen
CL	Collectivité locale
CRAC	Civilisations, Religions, Arts et Communication
DEL	Développement économique local
FONGIP	Fonds de Garantie des Investissements prioritaires
FONSIS	Fonds souverain d'Investissement stratégique
GPF	Groupement de Promotion Féminine
IR2P	Inventaire rapide du Potentiel de la Plateforme
MCA-S	Millennium Challenge Account- Senegal
MDL	Maison des Eleveurs
ODCAV	Organisme départemental de coordination des Activités de Vacances
ODD	Objectifs de Développement Durable
OMS	Organisation mondiale de la Santé
PDD	Plan départemental de Développement
PDT	Programme de Développement Touristique
PMI	Petite et Moyenne Industrie
PNSD	Programme nationale de Développement sanitaire
PRDI	Plan régional de Développement Intégré
SRAT	Schéma régional d'Aménagement du Territoire
SCOFI	Scolarisation des Filles
TBS	Taux brut de Scolarisation
UFR	Unité de Formation et de Recherches
UGB	Université Gaston Berger



INTRODUCTION

« **Code Général des Collectivités Locales**, en son article 315, stipulant la compétence du département et de la Commune à élaborer et exécuter respectivement le **Plan de Développement Départemental (PDD)** et le **Plan de développement Communal (PDC)** et un **Contrat-Plan** avec l'Etat central pour la réalisation de ses projets et programmes de développement. »

« **Code Général des Collectivités Locales** en son article 3, Les collectivités locales ont pour mission la conception, la programmation et la mise en œuvre des actions de développement économique, social et environnemental d'intérêt local.

Les collectivités locales sont seules responsables, dans le respect des lois et règlements, de l'opportunité de leurs décisions.

Elles associent en partenariat, le cas échéant, à la réalisation des projets de développement économique, social et environnemental, les mouvements associatifs et les groupements à caractère communautaire dans le respect de l'équité de genre. »



CONTEXTE

- Réforme de l'**Acte 3 de la décentralisation** et **Plan Sénégal Emergent** traduisant la vision politique du Sénégal à l'horizon 2035.
- Loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant **Code général des Collectivités locales** disposant en son article 315 que le département a pour compétence la réalisation du Plan Départemental de Développement pour promouvoir son développement économique, social, culturel et scientifique.
- Expérimentation d'une approche innovante d'élaboration de Plans de Développement dans toutes les collectivités locales du Sénégal sous l'égide du PNDL.
- Volonté affirmée du département à contribuer efficacement à l'opérationnalisation du PSE.

OBJECTIFS

Doter le département d'un instrument stratégique comme moyen d'opérationnalisation de sa politique de développement local en articulation avec les axes prioritaires du PSE.

- Etablir une situation de référence exhaustive sur les potentialités, les atouts et surtout les contraintes des différents secteurs aux fins de diagnostic précis du territoire départemental
- Définir les axes prioritaires de développement et décliner des objectifs stratégiques réalistes pour une meilleure atteinte des résultats escomptés
- Elaborer un plan d'actions prioritaires, les mécanismes de suivi-évaluation de la mise en œuvre et la pérennisation des acquis pour un développement économique durable.

DEMARCHE METHODOLOGIE

Le processus de planification engagé (PNDL-CTR et CL) suit une logique d'innovation dans une démarche participative et inclusive avec un système de collecte et d'exploitation autre avec comme extrant un modèle de document allégé qui repose sur la Gestion Axée sur les Résultats (GAR). La préoccupation est d'assurer une meilleure appropriation du PDD par les populations, les élus, les communes et les partenaires pour plus de clairvoyance dans l'appui à sa mise en œuvre et son suivi.

Les phases suivantes ont marquées le processus :

1. La phase préparatoire :

- Exploitation des documents secondaires (PRDI 2012-2017, SRAT 2012-2035, ...) pour la proposition des thématiques
- Définition de cinq thématiques (Aménagement du territoire et gestion foncière, Développement économique, Développement social, Promotion du sport et de la culture, Environnement et gestion des ressources naturelles)
- Création de commissions selon les thématiques retenues et définition des tâches
- Elaboration d'outils de collecte des données (fiche de collecte des données sur chaque secteur et matrice des projets)
- Répartition de groupes de travail

2. Tenue du forum :

- Plénière (Allocutions, rappel de l'importance du cachet participatif du processus de planification et la nouvelle tendance à se limiter à l'essentiel, le contenu des documents, présentation du département, consignes des ateliers et les outils et supports)
- Tenue de cinq ateliers de validation de l'état des lieux et proposition d'actions à réaliser suivant les cinq thématiques définies

3. L'élaboration du PDD

- Mise en place d'un comité de suivi sur la base du comité de pilotage
- Rédaction de la situation de référence et élaboration du plan d'actions prioritaires en s'appuyant sur les données collectées et validées par les ateliers
- Restitution et validation du diagnostic et du plan d'actions au niveau du comité de suivi.
- Validation, adoption et approbation

PREMIERE PARTIE : PRESENTATION GENERALE

1. SITUATION GEOGRAPHIQUE

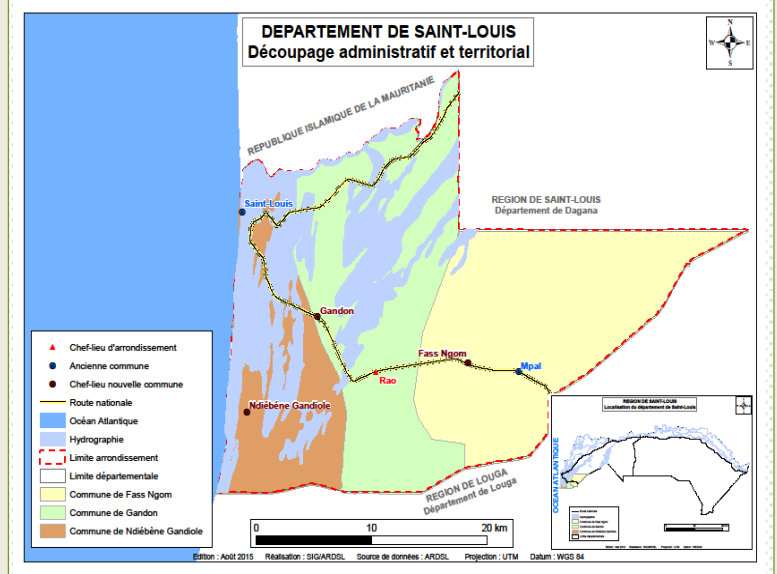
Le département est limité :

- au Nord par la Mauritanie et le département de Dagana ;
- au Sud et à l'Est par la région de Louga ;
- à l'Ouest par l'océan atlantique.

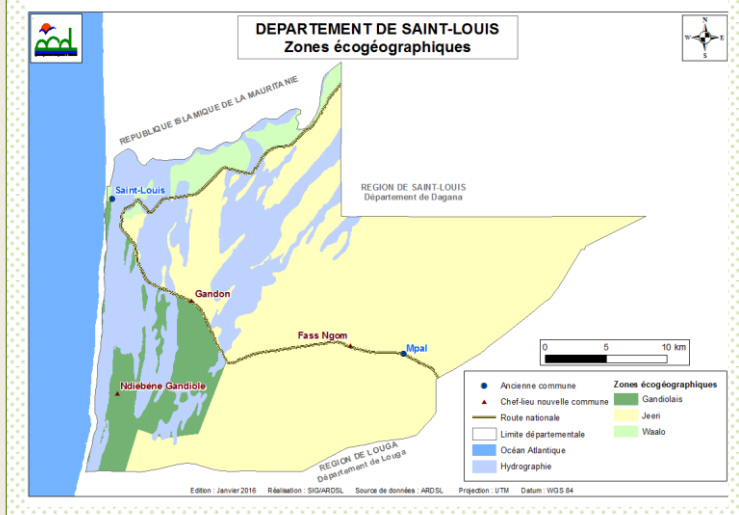
2. ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET TERRITORIALE

Le département, créé par la loi 2002-02 du 15 Février 2002 portant réforme de l'Administration territoriale, couvre une superficie de 879 Km², soit 4,6% de la superficie régionale. Le département compte deux circonscriptions administratives et six collectivités locales.

Carte 1 : Découpage administratif et territorial



Carte 2 : Présentation des zones écologiques



3. CARACTERISTIQUES PHYSIQUES

Le département comprend 3 zones éco géographiques : le Diéri, le Gandiolais et le Walo

3.1. Le climat

Il est de type sahélien et est caractérisé par trois types de saison :

- une saison des pluies chaude et humide de juillet en septembre ;
- une saison sèche et froide d'octobre en mars ;
- une saison sèche et chaude d'avril en juin.

La saison des pluies est de très courte durée. Les précipitations sont faibles et irrégulières. La pluviométrie varie en moyenne entre 200 et 300 mm par an.

L'influence marine, avec son effet adoucissant sur les températures dont les minima varient entre 15° et 18° en période douce et l'ensoleillement constitue un facteur favorable à l'activité maraîchère.

3.2. Les vents

On relève deux types de vents :

- l'harmattan, vent chaud et sec, balaie la zone pendant la saison sèche, période où la vitesse des vents est comprise entre la classe 6,5 m/s et 8,4m/s ;
- l'alizé, vent froid venant des îles Canaries domine la zone, compte tenu de l'influence marine.

3.3. Les Sols

On distingue plusieurs types de sols dans la zone :

- les sols qui appartiennent à la classe des sols salins originaires des eaux marines ;
- les sols sableux du Diéry constitués de dunes fixes très sableuses ; ils ne sont jamais atteints par les crues et sont peu fertiles ; mais avec les techniques modernes de l'agriculture, on peut y pratiquer toutes sortes de cultures ;
- les sols *diors qui* sont le lieu de prédilection des cultures sous pluie. Mais depuis quelques années, le maraîchage s'y développe de plus en plus.

3.4. Hydrologie

Les ressources hydriques sont composées de cours d'eau permanents et temporaires, d'eaux souterraines et de surface que sont : le fleuve Sénégal, le Khant, le Ngalam, le Djeuss, le Lampsar, le Djeuck, et le Ndiawsir.

L'alimentation de la plupart de ces points d'eau est assurée par les eaux de crue et les eaux pluviales.

La nappe phréatique est peu profonde dans certaines zones et offre une eau douce par endroits ; cela explique l'absence de forages dans la zone. Cependant, une forte demande en eau potable est exprimée par les populations.



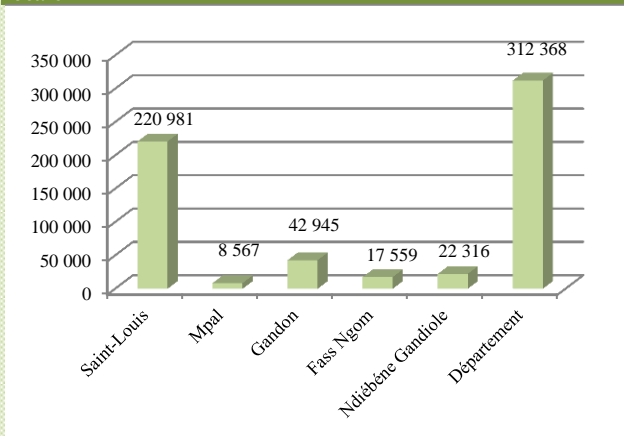
Une ville sur l'eau et dans l'eau...

3.5. Végétation

Elle se caractérise par :

- une strate arbustive et arborée dominée par les ligneux ;
- une strate herbacée constituée par les pâturages d'hivernage.

Graphique 1 : Répartition de la population par Collectivité locale



Source : Service Régional de la Statistique et de la Démographie, 2015

4. MILIEU HUMAIN

- Selon les projections de 2015 de l'ANSD, la population du département est de 312 369 habitants, soit 32,6% de la population régionale. Sa densité est de 355 hbts/km²
- La population est presque équitablement répartie entre les hommes et les femmes avec un **Rapport de masculinité** de 96 hommes pour 100 femmes.

La répartition de la population par catégorie d'âges se présente comme suit :

- ✓ les moins de 20 ans représentent 49% des individus du département ;
- ✓ les moins de 25 ans représentent 60%, ce qui atteste de la jeunesse de cette population ;
- ✓ les plus de 60 ans représentent 6% de la population.

La population est constituée de trois principaux groupes ethniques : wolof (54%), peulh (39%) et maures (4%). Le reste concerne les autres ethnies du Sénégal et les étrangers.

La population du département est inégalement répartie dans l'espace. En effet, près de 71% de celle-ci sont concentrées dans la commune de Saint-Louis qui couvre seulement une superficie d'environ 47 Km², soit 5% du territoire départemental. Cette situation confère à la ville de Saint-Louis la plus forte densité de la région (4 732 hbts/Km²). L'étroitesse de l'espace communal et l'existence de plusieurs zones non aedificandi pourraient constituer pour la ville, un obstacle majeur dans sa fonction de capitale régionale et sa vocation de pôle de services et de formation. La commune de Mpal pourrait connaître la même situation au regard des perspectives d'extension des zones d'habitation et d'installation de projets économiques, face à sa petite superficie qui représente qu'environ 3% du territoire départemental.

Il urge d'apporter des solutions vers une meilleure cohérence territoriale car plus de 90% de la superficie du département sont couvertes par les communes de Gandon, de Fass Ngom et de Ndiébène Gandiole où les densités ne dépassent pas 150 hbts/Km².

DEUXIEME PARTIE : BILAN-DIAGNOSTIC

I. PROFIL SOCIAL

1.1 EDUCATION

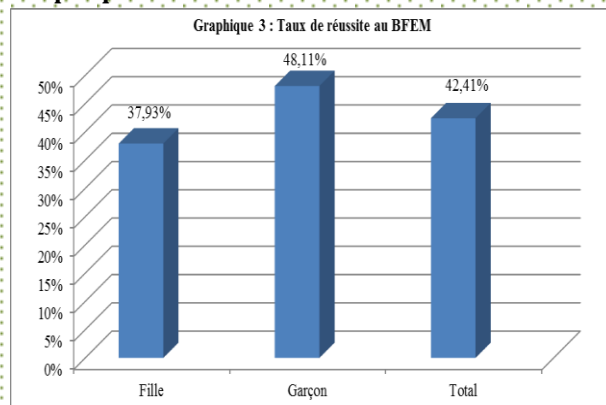
1.1.1. Enseignement moyen général

L'enseignement moyen général se caractérise par :

- un TBS départemental inférieur de 5,37 points par rapport à la région. Le nombre limité de collèges en milieu rural surtout en zone Jeeri, participe des facteurs explicatifs de cette situation.
- un TBS des filles qui dépasse de 6,53 points celui de la région et un TBS Garçon largement inférieur à celui de la région de 17,18 points. Ce qui reflète d'une bonne représentativité des filles dans les collèges avec un indice de parité de 0,98 c'est-à-dire 98 garçons pour 100 filles.

En 2015, le taux de réussite au BFEM du département de 42,41% est proche du taux de réussite national de 43,2%.

Graphique 3 : Taux de réussite au BFEM

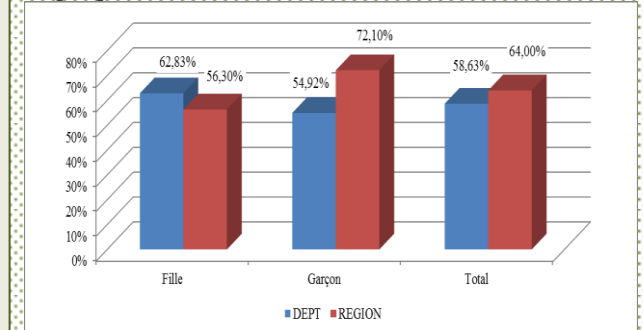


Source : Inspection d'Académie, 2015

1.1.2. Enseignement secondaire

Le TBS du département dépasse la moyenne régionale, ce qui atteste de son bon niveau d'offre en lycée. Cependant, la fréquentation des séries scientifiques reste encore faible (17% seulement). Cette situation va à l'encontre de l'option du Gouvernement qui est de mettre l'accent sur l'enseignement des sciences et techniques dans les lycées, surtout chez les filles. Cette politique est soutenue par des actions de promotion en faveur des filles à travers l'organisation de concours annuels dénommés « Miss sciences Miss Maths et la Scofi »

Graphique 2 : Taux brut de scolarisation en % (2015)



Source : Inspection d'Académie, 2015

Cependant, on note un déficit au niveau des équipements, 74% des collèges n'ont pas de bibliothèques et 54% ne disposent pas de salle informatique.

Cette situation a des impacts négatifs sur la qualité et particulièrement sur les résultats des apprenants.

Toutefois, des efforts sont notés en termes de renforcement pédagogique des enseignants, de redynamisation des cellules d'animations pédagogiques et d'organisation de cours de remédiation pour relever le taux de réussite à plus de 50%.

Tableau 1 : Situation de l'enseignement moyen général

Indicateurs	Valeurs
Effectif total	22 042
Effectif filles	11 155
Effectif garçons	10 887
Nbre de cours pédagogiques (CP)	437
Nbre de salles physiques (SP)	527
Ratios CP/SP	0,83
Indicateurs	Valeurs
Collège sous abri provisoire	02
TBS départemental	58,63%
TBS national	59,90%
Taux de réussite au BFEM	42,41%
Taux de réussite national	43,20%

Source : Inspection d'Académie, 2015

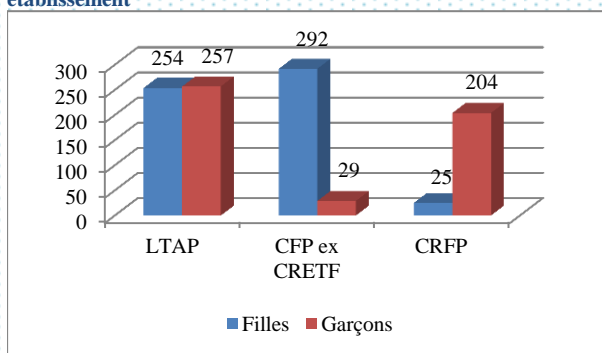
Le taux de réussite au Bac est de 33,41% (39,76% chez les garçons et 26,92% chez les filles). Ces résultats sont en-deçà de l'objectif de 36% fixé durant

l'année scolaire 2014-2015. Cette contreperformance est favorisée par la longue période de grève des enseignants et des déficits en infrastructures et équipements notés dans plusieurs lycées du département :

- Des lycées et/ou des salles de classe sous abris provisoires (Mpal, Tassinère, Gandon, Rao Ngallèle, Franco-arabe de Pikine) ;
- Inexistence de bibliothèque et de laboratoire dans 36% des lycées
- 45,4% des lycées sont dépourvus de salle informatique

1.1.3. Formation professionnelle et technique

Graphique 4 : Répartition des effectifs du public par sexe et par établissement



Source : Inspection d'Académie, 2015

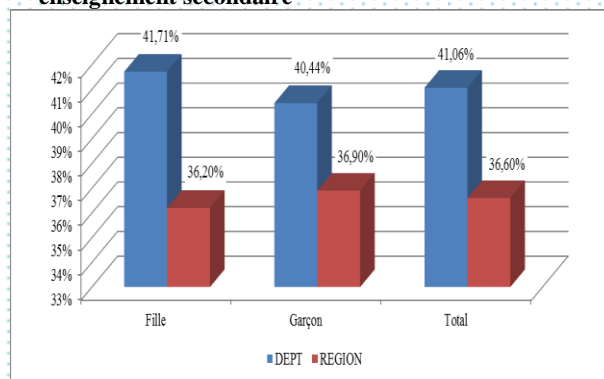
Le département compte 09 établissements de formation professionnelle (dont sept structures privées) et 01 établissement d'enseignement technique. L'enseignement technique est assuré au lycée technique André Peytavin.

Les effectifs du public sont de 1 061 élèves et les filles représentent plus de la moitié, soit 54%.

- ✓ Faible fréquentation des structures de formation : ratio de 10 élèves par formateur
- ✓ Bons résultats, tous examens confondus (BAC technique, Brevet Technique, Certificat

L'Université Gaston Berger (UGB) fait de Saint-Louis le second pôle de l'enseignement supérieur après Dakar. On assiste ces dernières années à sa montée en puissance marquée par l'augmentation de ses capacités d'accueil et la diversification de ses filières de formation et de recherche. L'UGB impulse une forte dynamique de développement local par la

Graphique 3 : Taux brut de scolarisation en % (2015) enseignement secondaire



Source : Inspection d'Académie, 2015

Les filières de formation sur la base d'un référentiel en Approche par les Compétences (APC) sont présentées dans le tableau suivant :

Formation professionnelle
Métier d'agent de développement local
Métier d'agent de santé communautaire
Métier de coiffeur
Métier de couturier modéliste
Métier d'horticulteur
Métier de cuisinier
Métier de serveur
Métier en transformation des produits agricoles et halieutiques
Métier d'électricien bâtiment
Métier de mécanicien automobile
Métier de maçon
Métier de froid-climatisation
Métier de menuiserie bois
Métier de menuisier métallique
Métier d'habillement
Métier d'éleveur
Enseignement technique
Séries S3, G, T1 et T2 au Lycée Technique André Peytavin

d'Aptitude Professionnelle, Diplômes d'Infirmiers et de Sages-femmes d'Etat...)

- ✓ Inégale répartition des structures de formation (elles sont toutes concentrées dans la commune de Saint-Louis)
- ✓ Existence d'un dispositif de l'apprentissage rénové en partenariat avec le programme SEN028 de la coopération Sénégal-Luxembourg qui a permis d' enrôler plus d'apprenants

mise en place de l'UFR *Sciences Agronomiques, de l'Aquaculture et des Technologies alimentaires* (S2ATA); ainsi que du premier Centre de Recherche et de Prise en charge Ambulatoire de la Drépanocytose (CERPAD) et l'érection d'un futur Centre Hospitalier universitaire (CHU).


 HOPITAL DE SAINT-LOUIS

1.2 SANTE ET ACTION SOCIALE

La carte sanitaire est composée :

- 01 hôpital érigé en Etablissement Public de Santé de 2^e niveau (EPS 2)
- 02 centres de santé secondaires : Mpal et Saint-Louis.
- 03 centres médicaux relevant de la compétence de l'armée
- 22 cabinets privés paramédicaux.

L'analyse de la couverture sanitaire laisse apparaître les gaps suivants :

Concernant le personnel qualifié, les gaps, en termes de recrutement, se présentent ainsi :

- 01 médecin, 01 sage-femme, 02 pédiatres et 03 gynécologues, selon les normes (objectifs) du PNDS.

Au plan infrastructurel, les besoins du département se résument à :

- La construction d'un second hôpital
- La construction de deux (02) centres de santé

Toutefois, l'hôpital rencontre des difficultés financières dues au retard de versement des subventions de l'Etat concernant les programmes sociaux appliqués (Plan Sésame, etc.) et l'absence de subvention du conseil départemental. Ce manque à gagner, combiné à l'importance des charges fixes, a conduit l'administration hospitalière à revoir à la hausse les tarifs.

Sur le plan social, Il reste beaucoup à faire. Le service départemental de l'action social ainsi que les centres de promotion et de réinsertion sociale ne bénéficient d'aucun appui des collectivités locales alors que leurs moyens de fonctionnement sont assez limités pour assurer efficacement leur mission au profil des populations pauvres. En plus du besoin de mise à niveau des trois centres, tous concentrés dans la commune de Saint-Louis, il faut d'autres infrastructures à l'intérieur du département.

Tableau 2 : Situation de la couverture sanitaire

Normes Rubriques	OMS	PNDS (2009-2018)	Situation Département	Gaps
Hôpital régional	1/150 à 300 000 hbts	1/150 à 300.000 hbts	1/312 369 hbts	1
Centre de santé	1/50 000 hbts	1/50.000 hbts	1/156 184 hbts	2
Médecin	1/10 000 hbts	1/10 000 hbts	1/11 479 hbts	1
Infirmier	1/5 000 hbts	1/5 000 hbts	1/4 899 hbts	0
Sage-femme	1/300 FAR	1/2 000 FAR	1/2 943 FAR	1
Pédiatre	1/10 000 Enfants	1/20 000 Enfants	1/30 279 Enfants	2
Gynécologue	1/10 000 FAR	1/10 000 FAR	1/36 797 FAR	3

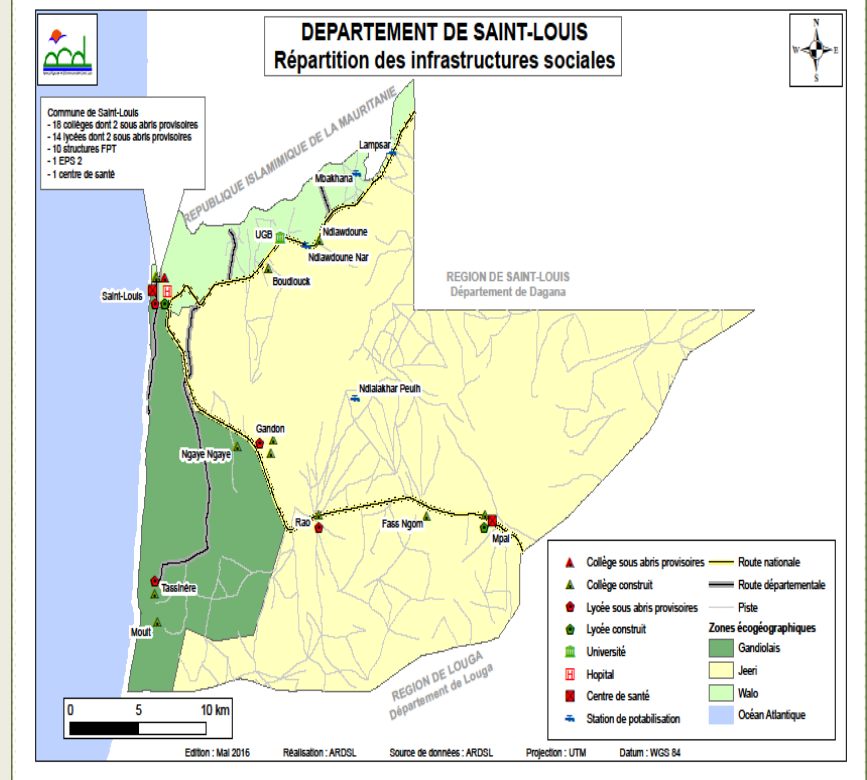
Sources : Région Médicale et Service Régional de la Statistique et de la Démographie, 2015

1.2.1. Plateau technique

L'analyse des plateaux techniques des établissements publics de santé (centres de santé et hôpital) fait ressortir les besoins suivants :

- 01 Autoclave Horizontal de 300 Litres
- 01 Ambulance Médicalisée
- 01 Chambre Froide Mortuaire de 6 à 12 Tiroirs
- 06 Scope Moniteur de surveillance
- 04 ECG 12 Pistes
- 02 Echographe Doppler
- 01 Machine à Laver 26 kg
- 01 Séchoir 26 kg
- 01 Repasseuse
- 01 Vidéo endoscope
- 01 Chambre Froide Cuisine Négative
- 01 Chambre Froide Cuisine Positive

Carte 3 : Répartition des infrastructures



1.3 ASSAINISSEMENT ET CADRE DE VIE

1.3.1 GESTION DES ORDURES MENAGERES

Le département compte un seul centre d'enfouissement technique situé à Gandon. Cette infrastructure, initiée dans le cadre de l'intercommunalité entre les communes de Gandon et de Saint-Louis, était prévue au départ pour être un CET respectant toutes les normes standards. Ce site

est devenu, aujourd'hui, une décharge sauvage. Le non-respect de ces normes a conduit le retrait du certificat de conformité environnementale par le ministère en charge de l'environnement. Seule la commune de Saint-Louis dispose d'un système de gestion des ordures ménagères.

1.3.2. GESTION DES DECHETS BIOMEDICAUX

Il n'existe pas encore de système de gestion des déchets biomédicaux conforme à la réglementation. Toutefois, dans le cadre du Plan de Développement

Touristique (PDT), la commune de Saint-Louis a acquis un banaliseuse qui devrait profiter à toutes les infrastructures sanitaires du département.

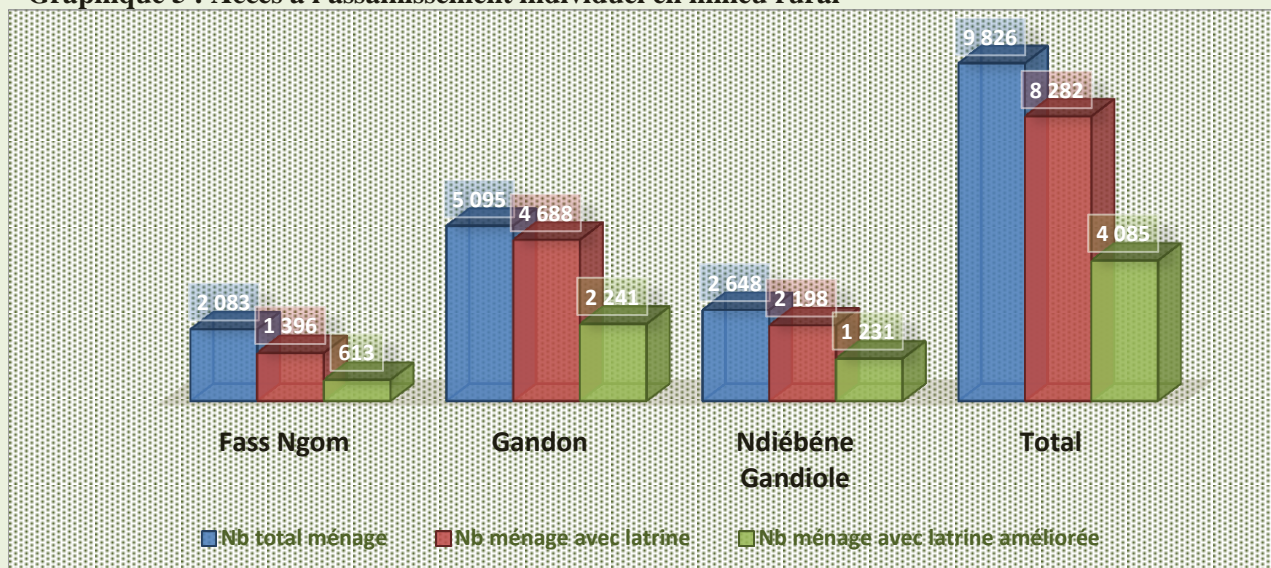
1.3.3. Assainissement individuel en milieu rural

Le taux d'accès est relativement satisfaisant comparé à la moyenne nationale (36,7%) mais reste très loin de l'accès universel fixé par l'Etat dans le cadre des ODD.

- 84% des ménages disposent de latrines ;
- 42% seulement disposent de latrines améliorées.

Au regard de ces données, 16% des populations ne disposant pas de système d'assainissement pratiquent la défécation à l'air libre ; ce qui pourrait négativement impacter sur leur santé et leur cadre de vie.

Graphique 5 : Accès à l'assainissement individuel en milieu rural



Source : Service régional de l'assainissement, 2015

1.3.4. Assainissement collectif en milieu urbain

Dans le département, seule la commune de Saint-Louis dispose d'un système d'assainissement à l'égout. La longueur actuelle du réseau est de 95 km pour 9 604 branchements.

Compte tenu des contraintes rencontrées dans l'établissement de systèmes d'assainissement autonomes adaptés du fait du niveau de la nappe dans

Contraintes du secteur de l'assainissement:

- ✓ Faiblesse des investissements par rapport à une demande toujours élevée;
- ✓ Faible niveau de connaissance des populations sur les questions d'hygiène et occupation de certaines zones non destinées à l'habitation en milieu urbain ;
- ✓ comportements inappropriés des populations au niveau des canaux d'évacuation ;
- ✓ vétusté du réseau d'assainissement.

la commune de Ndiébène Gandiole, la mise en place de réseau d'assainissement collectif constitue la seule alternative durable.

Tableau 3 : Situation de l'assainissement dans la commune de Saint-Louis

Indicateurs	Quantité
Linéaire du réseau d'Eaux usées	64 km
Linéaire du réseau d'Eaux pluviales	31 km
Nombre de stations eaux pluviales	13
Nombre de stations eaux usées	7
Nombre d'abonnés	9 604

SOURCE : ONAS, 2015

1.4. URBANISME ET HABITAT

1.4.1 Urbanisme

Le département compte 5 communes, dont deux (02) communes avec un caractère rural prononcé, à savoir Fass Ngom et Ndiébène Gandiole.

Le taux d'urbanisation du département est de 72,92%

contre 45,33% pour la région. Cette forte urbanisation est portée par la commune de Saint-Louis qui polarise les 99,74% de la population urbaine du département. (Source : PRDI 2012-2017)

1.4.2 Habitat

L'évolution démographique des communes a engendré des besoins de plus en plus importants en matière d'habitat. Cette situation explique la forte pression foncière et l'épuisement de terrains constructibles, ce qui a poussé les populations à

occuper des espaces non aedificandi (non habitable). Cela est surtout perceptible dans la commune de Saint-Louis qui a épuisé ses réserves foncières et qui est étouffée par les communes voisines de Gandon et Ndiébène Gandiole.

Dans le cadre de l'habitat planifié, des parcelles à usage d'habitation sont produites par l'Etat et les collectivités locales pour une solution durable à l'occupation irrégulière et anarchique de terrains quelquefois impropres à l'habitat. A titre d'exemple, on peut citer la ZAC de Ngallèle dans la commune de

1.5. EAU POTABLE

Les 93% des localités raccordées sont alimentées par la SDE et seulement 17% par les stations de traitement. Le taux de couverture de la population départementale est de 96%. Par ailleurs, on note des disparités entre les communes 100% pour les communes de Saint-Louis et Mpal, 86% pour celle de Fass Ngom et 85% pour chacune des communes de Ndiébène Gandiole et Gandon où la plupart des

Saint-Louis. Les documents de planification urbaine dont le PDU jouent également ce rôle mais soit les communes n'en disposent pas, soit leur mise en œuvre n'est toujours pas effective et ils deviennent obsolètes.

villages de la zone Jerri n'ont pas accès à l'eau potable.

Malgré ces taux reluisant, des efforts restent à faire pour améliorer la qualité du service, notamment au niveau des débits et pression faibles, notés dans toutes les communes). Le raccordement du nouveau château situé à l'entrée de Saint-Louis devrait permettre de réduire ces difficultés.

1.6. JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS

1.6.1. Jeunesse

Au plan de la jeunesse, le département dispose d'une seule infrastructure, l'Espace Jeunes, qui permet aux autorités en charge du secteur de dérouler leurs activités, conformément aux orientations nationales.

Contrairement aux autres départements, Saint-Louis ne dispose toujours pas de Centre départemental d'Education populaire et sportive (CDEPS).

L'espace jeune est géré par une équipe composée de l'Administrateur et des agents du CDEPS. L'absence de budget de fonctionnement et de subvention rend difficile la gestion. Toutefois, la location des salles

polyvalentes et de spectacle permet d'assurer l'entretien de l'infrastructure et le paiement des agents volontaires.

Par ailleurs, il est à noter que plusieurs activités ont été déroulées durant l'année 2015, parmi lesquelles la formation, l'encadrement et l'accompagnement des jeunes dans leurs projets. Aussi, 15 colonies ont été autorisées cette année et des activités de la santé de la reproduction des adolescents et des jeunes ont été menées.

TABLEAU SYNOPTIQUE DES FAIBLESSES ET DEFIS DU SECTEUR DE JEUNESSE

CONTRAINTES	DÉFIS À RELEVER
<ol style="list-style-type: none"> 1. Manque de matériel audiovisuel 2. Déficit de personnel (secrétaire et gardiens) 3. Absence de budget pour l'entretien du matériel 4. Vétusté du matériel 5. Faiblesse dans les relations partenariales 6. Faiblesse des capacités entrepreneuriales 7. Insuffisance des offres de formation professionnelle à l'endroit des jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Renforcer les moyens matériels et les capacités techniques des structures de jeunes dans leurs domaines d'action ⇒ Redynamiser les structures de jeunes existantes ⇒ Renforcer le dialogue entre les structures de jeunes et le conseil départemental

1.6.2. Sports

Plusieurs types de sports sont pratiqués : le football, le basketball, le handball, le volley ball, le cyclisme, l'athlétisme, la lutte, les arts

martiaux, la boxe, le canoé Kayak, la natation, la pétanque, etc.

1.6.2.1. Les infrastructures sportives :

Elles sont composées de :

05 stades, 01 stadium, 03 plateaux multifonctionnels, 23 aires de jeu non clôturées, 06 terrains clôturés dont 5 se trouvant dans la commune de Saint-Louis et 1 dans la commune de Gandon.

On note :

- ✓ une Concentration des infrastructures dans la commune de Saint-Louis ;
- ✓ un déficit d'équipement des plateaux multifonctionnels ;
- ✓ l'absence de budget de fonctionnement et de maintenance des infrastructures.

Par rapport à la gestion des infrastructures, le stade maître Babacar SEYE est confronté à des difficultés liées à la réforme sur l'acte 3 de la décentralisation qui a rendu caduc le système de gestion mis en place par l'ex conseil régional.

Dans le département, 20 clubs, toutes disciplines confondues, sont répertoriés.

Le football est la seule discipline professionnalisée au niveau de la ligue 1 et de la ligue 2 avec 2 clubs pour tout le département. Les autres disciplines pratiquées sont des sports amateurs. Les seules équipes, la Linguère et Ndar Guedj, respectivement en ligue 1 et ligue 2, souffrent de l'absence de sièges et de moyens de déplacement des joueurs.

Du point de vue des performances sportives, le basketball, ayant gagné plusieurs trophées sur le plan national, domine dans le département et la région. Par ailleurs, le football féminin et le volley-ball se sont bien illustrés en participant à des finales nationales. Malgré les atouts (pluralité et diversité des organisations sportives de jeunes, Présence et diversité d'anciens acteurs sportifs qualifiés, régularité aux compétitions nationales, etc.), le secteur reste confronté à des difficultés qui menacent son développement.

TABLEAU SYNOPTIQUE DES FAIBLESSES ET DEFIS DU SECTEUR

CONTRAINTES	DÉFIS À RELEVER
<ol style="list-style-type: none"> 1. Insuffisance d'infrastructures et d'encadrement, 2. Absence d'appui des collectivités locales 3. Absence de budget de fonctionnement et d'entretien des infrastructures 4. Vétusté des équipements et infrastructures 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Assurer un maillage équilibré du territoire départemental en infrastructures sportives ⇒ Entretien et réhabiliter le patrimoine infrastructurel sportif

1.6.3. Culture

La culture constitue aujourd'hui un enjeu de développement économique et social. C'est pourquoi, le département lui accorde une place importante avec l'élaboration de son plan d'action culturelle de 2016.

Le département dispose d'un riche potentiel culturel, fruit de son passé historique et de sa diversité ethnique et linguistique, qui s'appuie sur le patrimoine matériel et immatériel.

1.6.3.1 LE PATRIMOINE MATERIEL

Le patrimoine matériel du département est composé de bâtisses architecturales, de vestiges historiques, de monuments, de musées, de sites historiques qui contribuent grandement à l'attraction des touristes vers Saint-Louis. Ce patrimoine dont l'inventaire est loin d'être exhaustif, est composé de :

- Centre des Impôts ; - Palais de justice ; - Gouvernance ; - Pont Faidherbe ; - Ile de Saint-Louis ;
- Musée de l'Aéropostale ; - Station de pompage d'eaux de Mbakhana ; - Réserve spéciale de faune de Geumbeul ; - Aire du Patrimoine Régional des Trois Marigots ; - Parc National de la Langue de Barbarie.

Ce patrimoine est inégalement réparti sur le territoire départemental. En effet, 72% des infrastructures culturelles sont situées en milieu urbain, plus particulièrement dans la commune de Saint-Louis.

Toutefois, malgré sa richesse et son envergure internationale (classement de l'Île de Saint-Louis et du pont Faidherbe au patrimoine mondial de l'UNESCO), le patrimoine matériel ne fait pas l'objet d'une promotion conséquente et suscite peu d'attention auprès des populations. En plus, avec l'usure du temps, ce patrimoine s'est beaucoup déprécié au point de nécessiter des actions de sauvegarde.

1.6.3.2 Le patrimoine immatériel

Il est structuré, dans ses formes les plus authentiques, de rites, séances de lutte, courses de pirogues et de chevaux, chants et danses traditionnels (par exemple le yéla), fanal, légendes, ainsi que des traditions et cérémonies, etc.

Aujourd'hui la question de la sauvegarde et de la valorisation du patrimoine constitue un enjeu pour le développement local.

1.6.3.3 LES INFRASTRUCTURES CULTURELLES

Les infrastructures culturelles sont inégalement réparties entre les communes. Aussi, l'essentiel des activités culturelles se passent dans la commune de Saint-Louis.

Infrastructures	Nombres
Centres culturels	02
Centres de documentation, bibliothèques	59
Salles et aires de spectacle	33
Galeries d'art	04

Source : PRDI (2012-2017)

En effet, dans notre pays où l'oralité occupe une place de choix, le patrimoine immatériel est très fortement menacé face aux effets de la globalisation et de l'évolution vertigineuse des sociétés. Le *xaxar*, *taxuraan*, *taasu*, *kassack*, *goumbé*, *tadjaboon*, *le simb* etc., sont autant de pratiques qui témoignent de certains faits de société mais aujourd'hui menacées de disparition.

1.6.3.4. ATOUTS :

- ✓ existence depuis quelques années des formations aux métiers de la culture à l'Université Gaston Berger de Saint-Louis (CRAC) ;
- ✓ efforts soutenus du département d'inventaire et de sauvegarde du patrimoine ;
- ✓ institution et pérennisation d'événements culturels (Fesnac, Festival de jazz, Duo Solo etc.) ;
- ✓ mise en réseaux des acteurs culturels.

TABLEAU SYNOPTIQUE DES FAIBLESSES ET DEFIS DU SECTEUR

CONTRAINTE	DÉFIS À RELEVER
<ol style="list-style-type: none"> 1. Multiples agressions subies par le site de l'île Saint Louis classée patrimoine mondiale ; 2. Faiblesse dans la structuration des entreprises culturelles ; 3. Faiblesse de l'accès au financement de l'entrepreneuriat culturel ; 4. Insuffisance des initiatives des collectivités locales dans l'animation culturelle. 5. Manque de moyens du comité de sauvegarde pour l'exécution du plan d'action 2015- de l'agenda 2020 et du plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) de saint louis, site du Patrimoine mondial de l'UNESCO 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Impulser une nouvelle dynamique de promotion de la culture dans le département ⇒ Accompagner les structures et les acteurs culturels pour leur contribution efficace dans la promotion du secteur



Le quai des arts

2. PROFIL ECONOMIQUE

L'économie dans le département est dominée par la pêche, le commerce, le tourisme, l'agriculture et l'élevage.

2.1 AGRICULTURE

Elle regorge beaucoup de potentialités :

- des terres irrigables évaluées à 12 060 ha ;
- de vastes zone agro sylvopastorales propices à l'élevage et à l'agriculture sous pluie ;
- une grande partie de la zone des Niayes propice au maraîchage ;
- une disponibilité permanente de ressources en eau douce ;
- une existence d'organisations structurées de producteurs (filières, etc.) ;
- une existence de structures d'encadrement et d'appui-conseils ;
- une présence de partenaires techniques et financiers ;
- des infrastructures hydro-agricoles réalisées par MCA-Sénégal ;
- une population à majorité jeune

Deux systèmes de culture sont pratiqués dans le département : l'agriculture sous pluie et l'agriculture irriguée.

2.1.1 Agriculture sous pluie

C'est une culture à haute valeur ajoutée si les ressources sont valorisées. Les principales espèces cultivées sont : le mil, l'arachide, le niébé, le béréf, la pastèque, le sorgho, le manioc et l'oseille de guinée.

Entre la campagne agricole 2013/2014 et la campagne agricole 2014/2015, la production de mil, sorgho, niébé et arachide est passée de **1 236** à **1 627** tonnes, soit un accroissement de **31,6%**. La production la plus importante est celle du niébé (**1 125 T**).

Superficies emblavées, Rendements et Productions des Spécifications :

Tableau 4 : Superficies, rendements et production de grandes cultures 2014-2015

Spécifications	Sup (ha)	Rdt kg/ha	Prod/T
Mil	385	200	77
Sorgho	89	130	12
Total céréale Dépt	474		89
Région	4 226		865
Arachide	4125	100	413
Région	14 244	214	3 044
Niébé	3 750	300	1 125
Région	7 452	325	2 421
Pastèque	1 066	8 000	8 525
Région	4 873	8 413	40 992

Source : Service Départemental du Développement Rural, 2015

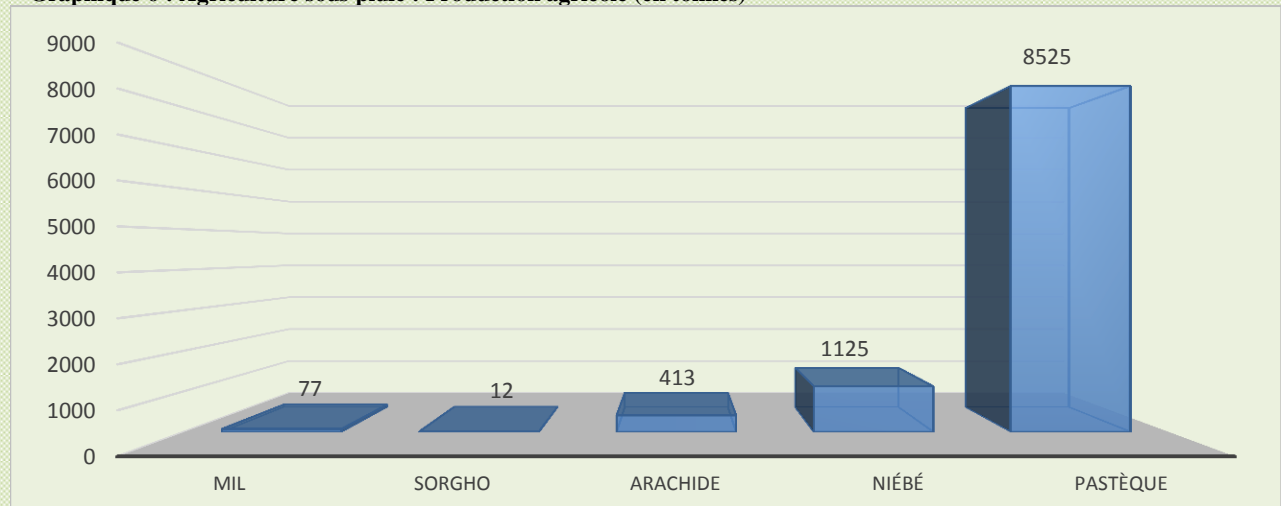
Par rapport à la région, le total des superficies emblavées, dans le département est évalué à :

- 11% pour les cultures céréalières
- 29% pour l'arachide
- 50% pour le Niébé
- 22% pour la pastèque

Les cultures céréalières sont sous exploitées dans le département au moment où la transformation du mil constitue, aujourd'hui, une activité créatrice d'emplois et de revenus, surtout, chez les femmes.

Productions agricoles du sous-secteur

Graphique 6 : Agriculture sous pluie : Production agricole (en tonnes)



Source : Service Départemental du Développement Rural, 2015

2.1.2 Agriculture irriguée

Composée de la riziculture et du maraichage, l'agriculture irriguée constitue une activité génératrice de revenus et d'emplois et occupe une bonne partie de la population rurale. Cette forme d'agriculture a un potentiel de terres irrigables estimée à 12 060 ha, soit 7% du potentiel régional.

2.1.2.1 Riziculture

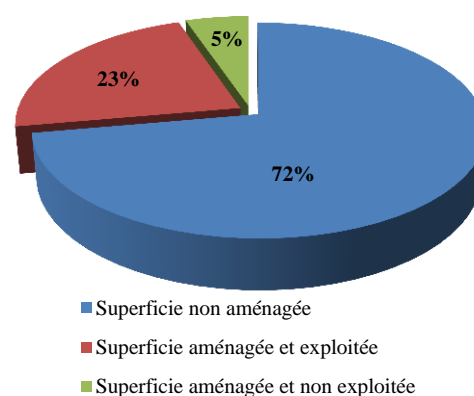
La culture du riz est pratiquée à Lampsar, Ndiakhar et dans les cuvettes de Bango. Les potentialités rizicoles de Saint-Louis sont relativement faibles, comparées à celles de Dagana. Cette situation justifierait l'absence d'une délégation dans le département ; en effet, l'encadrement des producteurs est assuré par la délégation SAED de Dagana.

2.1.2.2 Maraichage

Les principales spéculations produites sont l'oignon, la tomate, le piment, l'aubergine, la carotte et le melon.

Dans la zone du Gandiolais où ces cultures sont pratiquées, les rendements moyens sont évalués à :

Graphique 7 : Potentiel de terres irrigables du département



Source : SAED, 2015

- 24 T/ha pour l'oignon ;
- 24 T/ha pour la tomate ;
- 40 T/ha pour l'aubergine ;
- 25 T/ha pour la carotte.

TABLEAU SYNOPTIQUE DES FAIBLESSES ET DEFIS DU SECTEUR

CONTRAINTES	DÉFIS À RELEVÉR
<ol style="list-style-type: none"> 1. Difficulté d'accès aux terres à vocation agricole 2. Faiblesse des intrants 3. Problèmes de commercialisation 4. Absence de magasins de conservation et de stockage des produits 5. Accès aux financements 6. Conflits entre agriculteurs et éleveurs 7. Faiblesse de la Pluviométrie 8. Salinité des terres du Gandiolais 9. Manque et vétusté des équipements 10. Déficit en formation des producteurs 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Favoriser le partenariat inter communal et entre les communes et des investisseurs pour une valorisation des potentiels fonciers agricoles du département au profit des populations ⇒ Renforcer la collaboration avec les structures de recherche (ISRA, UGB, AFRICA RICE etc.) pour une meilleure promotion des filières agricoles dans la région ⇒ Contribuer à la modernisation d'une agriculture durable portée par des acteurs professionnels

2.2 Elevage

Il est essentiellement extensif. Cependant, des initiatives d'intensification et de semi intensification sont développées en zone péri urbaine et en zone rurale avec l'appui technique du CIMEL. Le secteur regorge de nombreuses potentialités :

- des zones favorables à l'élevage extensif et intensif ;
- des nombreux cours d'eau
- un cheptel adapté aux conditions écologiques ;
- des organisations de producteurs bien structurées ;
- une disponibilité de sous-produits agricoles ;
- des services d'encadrements et d'appui conseils ;
- présence de partenaires techniques et financiers.



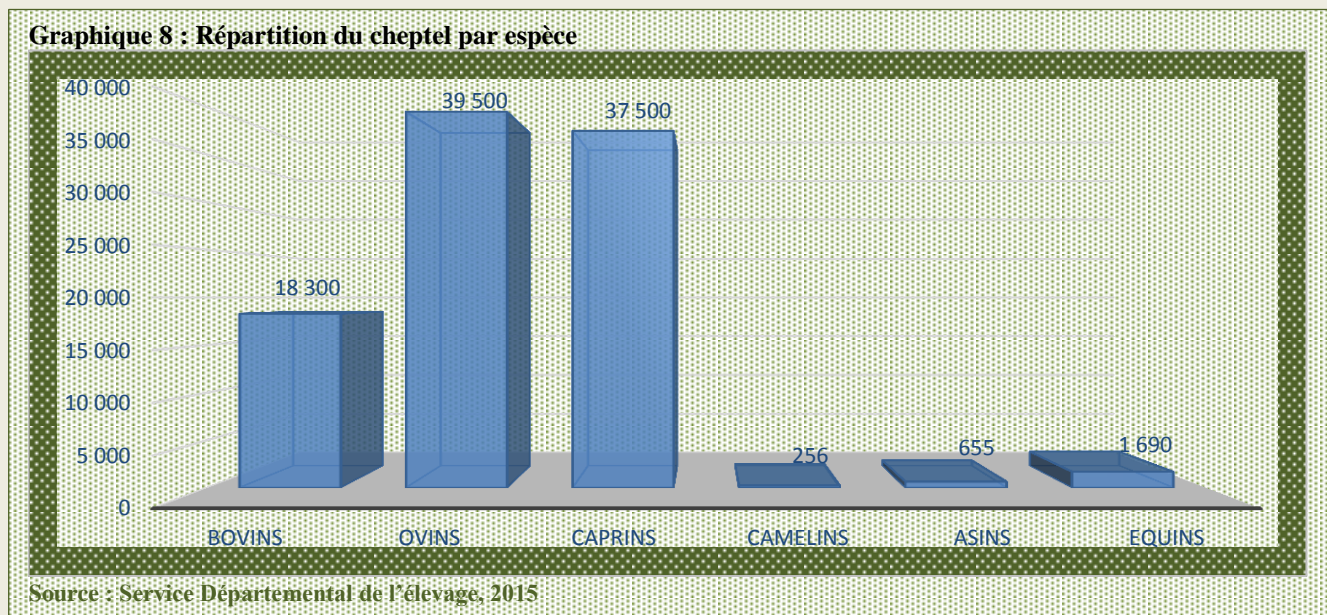
Troupeau de moutons et de vaches dans la zone des trois Marigots dans le village de Guety-Tef à Gandon

L'élevage contribue à la satisfaction des besoins alimentaires en produits carnés et laitiers :

- ✓ **production de viande : 1 085,938 tonnes en 2014 à 1 014,955 tonnes en 2015**, soit une baisse de **4%** en volume. 75% de cette production sont assurés par les bovins ;
- ✓ diminution de **46,9%** du volume de viande importée en **2015** (résultat des opérations d'embouche bovine) ;
- ✓ une production de lait non maîtrisée dans le département ;

- ✓ un gap de 44,2% par rapport à l'objectif national de l'autosuffisance en mouton de tabaski.

En plus des potentialités, le département dispose d'infrastructures de soutien composées de : Parcs à vaccination (16) ; Postes vétérinaires (2) ; Centre d'Impulsion et de Modernisation de l'Elevage (CIMEL) ; Abattoirs modernes de l'Agropole de Mpal ; Ecole de formation des Agents techniques d'élevage.



2.2.2 Aviculture

Ce sous-secteur se caractérise par :

- ✓ un climat favorable et des espaces appropriés à la promotion de l'aviculture ;
- ✓ une production avicole estimée à 255 850 unités, soit 85% du total régional ;

- ✓ un élevage de poulets de chairs de diverses races et par divers acteurs ;
- ✓ une production d'œufs (28,2 millions d'unités en 2015) ;
- ✓ une facilité d'écoulement des produits.

TABLEAU SYNOPTIQUE DES FAIBLESSES ET DEFIS DU SECTEUR	
CONTRAINTES	DÉFIS À RELEVÉ
<ol style="list-style-type: none"> 1. Difficultés de recouvrements des dettes (taux de remboursement 56%) 2. Difficultés d'accéder aux soins vétérinaires dues au déficit du personnel soignant et aux coûts élevés des produits 3. Difficultés d'accès aux terres pour les cultures fourragères 4. Difficultés d'accès à l'aliment industriel (insuffisance et cherté) 5. Insuffisance de formation 6. Vol de bétail 7. Insuffisance et immaturité des pâturages 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Accompagner les acteurs du secteur vers le portage et la réalisation de projets de promotion des filières liés au secteur ⇒ Contribuer auprès des communes à la valorisation des terres agro sylvopastorales

2.3 ARTISANAT

C'est un important levier de lutte contre la pauvreté. Il est composé de :

- l'artisanat d'art,
- l'artisanat de production et
- l'artisanat de service

L'artisanat de production est le plus important avec l'essentiel des entreprises et des personnes qu'il emploie. Les avantages notés dans ce secteur sont :

- la création de richesses,
- la formation de jeunes garçons et filles dans plusieurs métiers
- l'insertion dans le tissu économique.
- Et le nombre important d'entreprises artisanales, le plus souvent familiales,

La plupart des entreprises artisanales sont concentrées dans la commune de Saint-Louis qui offre plus d'avantages et d'opportunités en termes de débouchés des produits et services artisanaux, cela étant très lié au tourisme.

Le secteur de l'artisanat, dans une approche genre, accueille un nombre croissant de filles et de femmes dans les activités spécifiques de la coiffure, de la couture, de la teinture et de la restauration.

L'artisanat joue un rôle très important particulièrement dans le domaine agricole à travers la fabrication et réparation de charrettes, de décortiqueuses et de batteuses à riz.

Malgré l'encadrement de la Chambre des Métiers et de l'appui de partenaires comme l'APIX, l'artisanat se heurte à des difficultés.

TABLEAU SYNOPTIQUE DES FAIBLESSES ET DEFIS DU SECTEUR

CONTRAINTES	DÉFIS À RELEVER
<ol style="list-style-type: none"> 1. Faible niveau d'équipement des artisans 2. Difficulté d'approvisionnement en matières premières 3. Faible capacité organisationnelle des professionnels du secteur 4. Problème d'attractivité 5. Déficit de production 6. Enclavement du site du village artisanal 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Favoriser la création de marchés pour les artisans à travers la création d'activités et d'infrastructures appropriés ⇒ Contribuer auprès des communes à l'accompagnement des organisations d'artisans

2.4 PME-PMI

Le tissu des PME-PMI est constitué de 188 unités, selon les résultats du recensement des entreprises effectué en 2002. Il embrasse les secteurs de l'agro-alimentaire, des BTP, de la pêche, de la culture, du commerce, de l'artisanat, du tourisme, des banques et assurances, etc.

La présence de plus en plus remarquée de l'agro-business (GDS, SCL, etc.) constitue un atout considérable pour l'économie départementale.

Les PME/PMI sont le levier du développement économique du département car elles sont créatrices d'emplois et de revenus. Elles bénéficient de l'appui de l'Etat à travers des instruments innovants de financement que sont la BNDE, le FONDIS et le FONGIP.

Le développement des PME-PMI se heurte notamment au faible niveau de formation et d'information des acteurs et au développement de la fraude.

2.5 PECHE

La pêche occupe une place centrale dans l'économie locale et présente des atouts et potentialités que sont :

- l'existence d'une frange maritime assez large
- la présence d'un cours d'eau fluviale
- l'existence de sites de débarquement

- la présence de nombreuses structures techniques et d'appui-conseil
- la présence d'acteurs très dynamiques (pêcheurs, transformatrices, mareyeurs, organisation faitière...).

La pêche maritime est la principale activité pratiquée dans la zone côtière frontalière entre les eaux mauritaniennes et sénégalaises. Quant à la pêche continentale, elle est localisée dans les communes de Ndiébène Gandiole et Saint-Louis. Les mises à terre évoluent en dents de scie avec une production record de 75 754 tonnes en 2015, due à l'augmentation du nombre de licences octroyées par la Mauritanie (voir graphique n°10/11).

On note l'ouverture récente d'une usine de transformation des déchets de poisson ; ce qui constitue une alternative au déficit d'unités de conservation. Les 85% des mises à terre sont destinés au mareyage, 11% à la transformation et 5% pour la consommation locale.

En plus des potentialités et atouts, le département dispose d'infrastructures de soutien à la pêche, (voir tableau n°6).

La pêche maritime, fluviale et lacustre contribue de manière significative à l'économie du département....

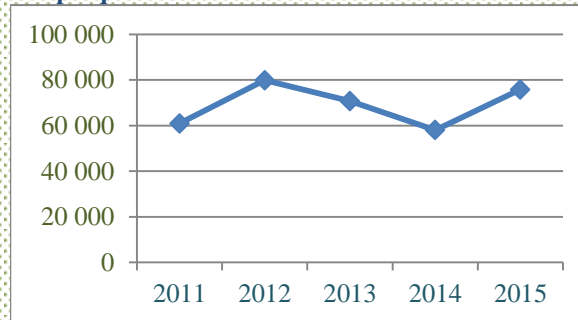


Tableau 5 : Infrastructures départementales de pêche

Infrastructures	Nombre
Aires de débarquement	2
Sites de pêche	7
Quais de pêche	2
Aires de transformation des produits halieutiques	5
Magasins de stockage et conservation	2
Équipement de réfrigération	1
Piste aménagée et aire de débarquement	2
Usines de poissons	4
Usines de glaces	9
Stations d'essence	17

Sources : PRDI (2012-2019) et Enquêtes 2016

Graphique 9 : Evolution des mises à terre



Source : Service Départemental des pêches

Graphique 10 : Destination des mises à terre en 2015

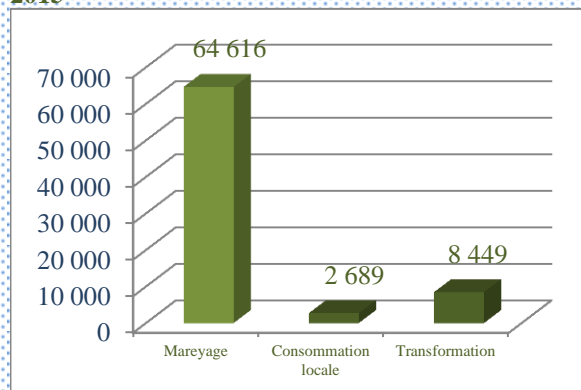


TABLEAU SYNOPTIQUE DES FAIBLESSES ET DEFIS DU SECTEUR

CONTRAINTES	DÉFIS À RELEVÉ
<ol style="list-style-type: none"> 1. beaucoup d'accidents notés au niveau de la brèche 2. Quai de pêche exiguë, incapable de contenir les camions 3. Quai de pêche non agréé, limitant les exportations 4. Raréfaction des espèces de fond 5. Sites de transformation inadaptés 6. Mauvaise gestion de l'équipement de réfrigération. 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Contribuer au renforcement des équipements de pêche, de commercialisation et de transformation des produits halieutiques ⇒ Contribuer à la valorisation des ressources en eau par la promotion de l'aquaculture

2.6 TOURISME

La capacité d'accueil est constituée de 21 hôtels, 16 auberges et 5 campements, soient 923 chambres et 1 331 lits. L'offre touristique s'appuie sur une diversité de produits:

- le tourisme balnéaire (peu développé et concentré dans la zone de l'hydrobase) ;
- le tourisme d'affaires (qui se développe de plus en plus à travers l'organisation de réunions et séminaires à Saint Louis) ;
- le tourisme de découverte ;
- le tourisme culturel ;
- l'écotourisme.

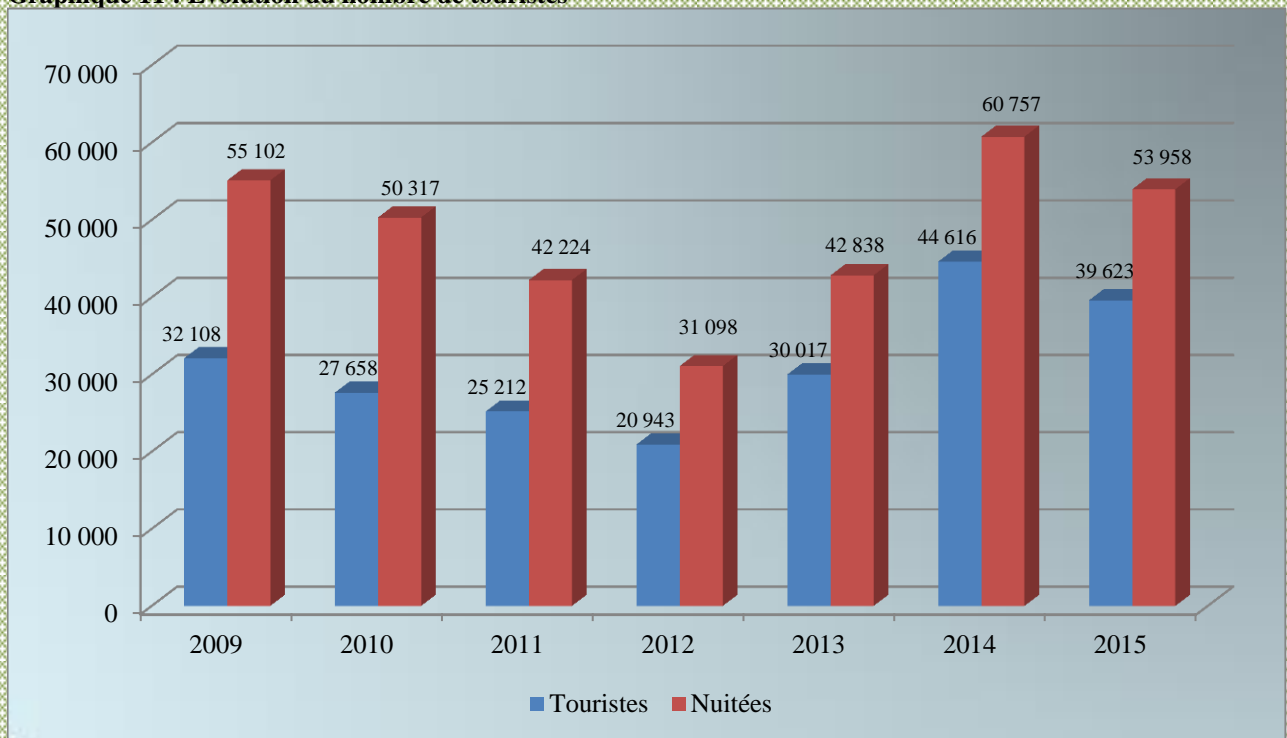
Le secteur attire annuellement des milliers de touristes dont le nombre est en progression constante.

- une baisse de 35% entre 2009 et 2012 ;
- une hausse de 48,6 % entre 2013 et 2014 ;
- évolution des nuitées en dents de scie, avec une hausse de 41,8% entre 2013 et 2014.

Les difficultés notées dans le secteur s'expliqueraient, entre autres, par la crise économique qui sévit dans les pays émetteurs, l'insécurité dans la sous-région et les risques sanitaires (fièvre Ebola).

Malgré les effets négatifs de facteurs exogènes, le secteur est dans une dynamique qui place le département dans une bonne posture de contribuer à la réalisation de l'objectif cible du PSE (atteindre 3 000 000 de touristes en 2023).

Graphique 11 : Evolution du nombre de touristes



Source : Service régional du Tourisme, 2015



2.7 SECTEURS D'APPUI A LA PRODUCTION

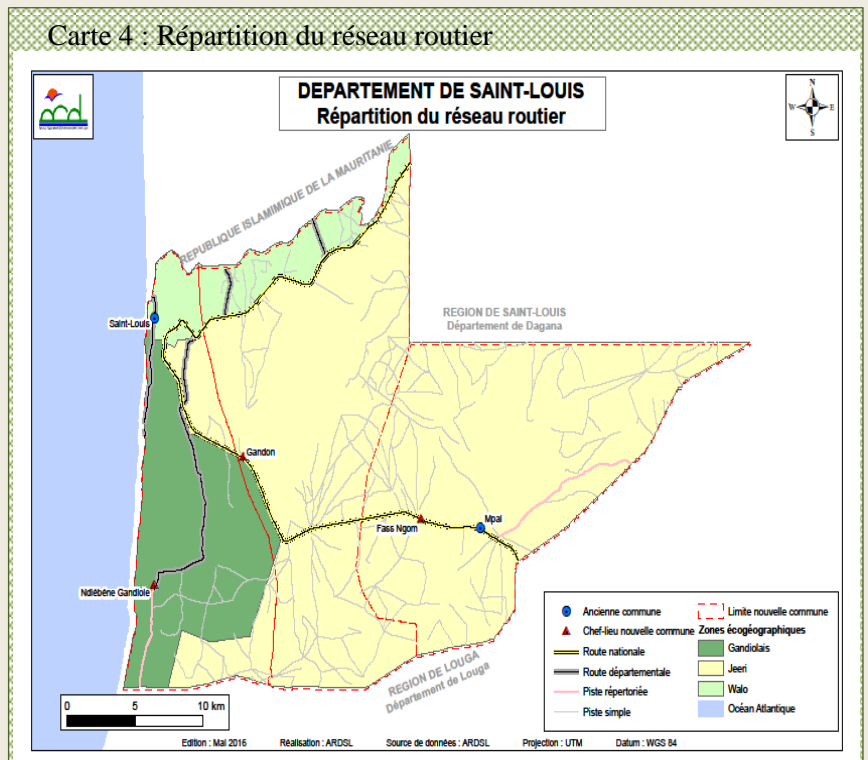
2.7.1 LE TRANSPORT

2.7.1.1 LE RESEAU ROUTIER

Support de l'activité économique et sociale, le réseau routier dessert les principaux couloirs d'échanges et relie les zones de production et les zones de consommation. Il est composé de routes revêtues et de routes non revêtues :

- la route nationale N° 2 ;
- de routes départementales,
- de pistes répertoriées
- et de la voirie urbaine.

Le réseau routier a connu une amélioration de sa qualité grâce à la réhabilitation de l'axe Saint-Louis-Ndiébène Gandiole, à la densification de la voirie dans la commune de Saint-Louis et à la réhabilitation de la route nationale N°2 qui longe le département à plus de 50km.



Malgré ces efforts, des disparités persistent dans le maillage du territoire départemental. La zone maraîchère du Gandiolois et le Diéri restent difficile d'accès particulièrement pendant la saison des pluies.

2.7.1.2 L'aéroport de Dakhar Bango

L'aéroport a une vocation internationale et dispose d'équipements nécessaires pour accueillir de gros porteurs et recevoir les vols de nuit. Il accueille

- des vols commerciaux,
- privés,
- militaires et d'aéroclubs.

2.7.1.3 Le fleuve Sénégal

Le fleuve Sénégal est particulièrement utilisé comme voie de transport par les habitants des îles de Doune Baba Dièye (Commune de Ndiébène Gandiole), Bop Thior dans la commune de Gandon pour accéder à certains services sociaux de base dans la commune de Saint-Louis et y écouler leurs produits. Il est donc un facteur d'intégration intra départementale. Il est

La construction de la route des Niayes devrait permettre d'améliorer la circulation des personnes et des biens dans cette zone.

On note une prédominance des vols privés sur l'ensemble des mouvements des aéronefs (45%) et sur les départs et les arrivées avec respectivement 45% et 46%.

La position géographique de l'aéroport par rapport à l'Europe et aux Amériques offre de réelles opportunités pour l'expansion du mode de transport.

également à noter que des croisières touristiques sont organisées sur le fleuve Sénégal, principalement avec le bateau BOU EL MOGDAD sur le trajet Saint-Louis /Podor. Toutefois, le tirant d'eau du fleuve Sénégal est relativement faible pour accueillir des bateaux de grande capacité.

TABLEAU SYNOPTIQUE DES FAIBLESSES ET DEFIS DU SECTEUR

CONTRAINTES	DÉFIS À RELEVER
<ol style="list-style-type: none"> 1. Vétusté du parc routier 2. Déficit de routes départementales 3. Sous exploitation du transport fluvial 4. Absence de transport maritime 5. Arrêt du transport ferroviaire 6. Signalisation et sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Contribuer auprès des communes, au désenclavement des zones inaccessibles du département ⇒ Contribuer à la valorisation des patrimoines de transport matériels et des ressources hydrographiques pour faciliter la mobilité des biens et des personnes

2.7.2 Commerce

Activité la plus pourvoyeuse d'emplois dans l'économie urbaine, le commerce participe pour plus de 20% au produit local brut régional et emploie près du ¼ de la population active. Dans le département, les activités résultant du commerce sont essentiellement les boutiques de détail, les grossistes et demi-grossistes, les boulangeries, les pharmacies et les stations-services. Ainsi, les effectifs de ces domaines sont évalués à 1 500 boutiques de détail, soit 57% du total régional, 41 grossistes et demi-grossistes, soit 53%, 43 boulangeries, soit 75%, 35 pharmacies, soit 65%, 25 stations-services, soit 56% et 48 quincailleries, soit 58%.

Le département compte également 4 marchés permanents et 1 marché hebdomadaire (Mpal) très fréquenté surtout par les éleveurs.

2.7.2 ENERGIE

L'électricité est la source d'énergie la plus développée, malgré l'existence de potentialités sur le solaire et l'éolienne qui sont sous exploitées. La SENELEC est le principal opérateur qui fournit de

Les infrastructures sont constituées essentiellement des marchés permanents, des marchés hebdomadaires, des dépôts et autres boutiques. En 2015, on dénombre 04 marchés permanents et 1 marché hebdomadaire dans le département.

Les stations-service sont en majorité implantées dans la commune de Saint-Louis. Le carburant est ainsi utilisé dans plusieurs activités, notamment le transport (terrestre, aérien, maritime), la pêche, l'agriculture et l'industrie.

l'électricité, à partir du réseau national. Dans le cadre de l'électrification rurale, la COMASEL utilise à la fois le réseau électrique national et l'énergie solaire.

2.7.3 POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

En plus de 3 bureaux de postes, le département a une couverture en télécommunication relativement bonne. En effet, la zone urbaine est entièrement couverte par les réseaux téléphoniques fixes et mobiles. En milieu rural, La proportion des villages couverts par la téléphonie mobile est de 93%. Dans les zones couvertes, par chaque opérateur, la qualité du service est relativement bonne.

On note 5 stations de radios que sont Fréquence Téranga, Dunya, RTS, Ndar FM et SUD FM. Cependant des efforts restent à faire pour améliorer la qualité du service car seule la chaîne de la RTS est audible sur presque l'ensemble du territoire départemental. En ce qui concerne la presse écrite, le département reçoit de la presse nationale 49 titres de journaux dont 19 quotidiens, 17 hebdomadaires et 13 mensuels.

3. PROFIL ENVIRONNEMENTAL

Le département fait face à d'importants risques climatiques qui le rendent vulnérables et affectent les bases mêmes de son développement économique et social. Le tourisme, la pêche, l'agriculture, l'élevage

et l'habitat sont particulièrement impactés par les changements climatiques.

- **L'élevage:** la sécheresse et les pluies hors saison accompagnées de vagues de froid affectent le

bétail dont le mode d'exploitation dominant reste

- **Les ressources végétales :** la sécheresse, les vents violents et la forte chaleur provoquent une dégradation avancée de la végétation
- **les ressources en eau :** la sécheresse, la baisse de la pluviométrie et la forte chaleur sont à l'origine de la baisse des nappes souterraines et du tarissement précoce des mares naturelles destinées à l'abreuvement du bétail
- **l'agriculture :** la sécheresse, les fortes pluies et les inondations menacent les cultures sous pluie et les cultures irriguées
- **les ressources pédologiques :** La sécheresse et les vents violents entraînent la destruction des terres arables et leur appauvrissement particulièrement dans le Diéri
- **l'habitat :** l'élévation du niveau de la mer suite à la fonte des glaciers entraîne l'érosion côtière et subséquemment la destruction d'habitations et d'infrastructures de pêche sur la langue de Barbarie
- **le tourisme :** l'avancée de la mer liée au réchauffement de la planète est à l'origine de la perte de plage et à la destruction d'unités touristiques implantées sur la langue de Barbarie
- **la pêche :** l'élévation de la température marine entraîne la migration d'espèces de poissons voire leur disparition mettant en jeu la sécurité

3.1. Gestion foncière

L'analyse de la carte foncière du département révèle des enjeux majeurs et appelle à la mise en place d'un bon dispositif de gouvernance foncière nécessitant l'implication de tous les acteurs. Les problèmes saillants constatés sont :

- l'empiétement du domaine de l'Etat par certaines collectivités locales du fait, entre autres, de l'imprécision des limites avec le domaine national, de la méconnaissance des textes
- la non-existence de données exhaustives : le manque de maîtrise de l'information foncière dans le département. Les collectivités locales et les services techniques de l'Etat ne disposent pas souvent de données quantitatives permettant d'évaluer l'assiette foncière des collectivités locales.
- l'exiguïté du périmètre communal de Saint-Louis : ceinturée par les collectivités locales voisines, la mer et le fleuve Sénégal, la commune de Saint-Louis est aujourd'hui confrontée à un problème majeur d'extension au moment où les autres communes développent des stratégies de conservation de leur assiette foncière d'où la

l'élevage extensif.

alimentaire et rendant précaire la vie des pêcheurs de Get Ndar et des autres quartiers.

- **La salinisation des terres cultivables**

L'ouverture de la brèche a également accéléré le processus de dégradation des ressources naturelles. En effet, la nappe phréatique dans le Gandiolais est devenue, par endroits, salée ou saumâtre donc impropre au maraîchage en raison de l'intrusion du biseau salé dans l'aquifère côtier. Les berges du fleuve Sénégal dans cette zone éco géographique ne sont plus exploitées pour des cultures de décrue. Le village de Doune Baba Dièye n'a pas résisté aux assauts de l'érosion fluviale liée à la brèche ; il est quasiment rayé de la carte et ses habitants déplacés sur la terre ferme.

En l'absence d'ouvrage pour stabiliser la brèche, celle-ci continue sa progression et constitue une menace sérieuse pour les pêcheurs, les villages côtiers de la commune de Ndiébène Gandiole, les campements touristiques installés dans la zone mais aussi pour la bande de filaos.

Toutefois, des mesures de protection du littoral sont prises dans le cadre du programme de gestion intégrée des zones côtières (ensablement du village de Pilote barre, reboisement de mangroves à Doune Baba Dièye et Dièle Mbame et de filaos au niveau de l'hydrobase, etc.).

nécessité d'une intercommunalité pour prendre en charge ces préoccupations.

- l'insuffisance de terres à vocation agricole : le potentiel de terres irrigables, dans le département est évalué à 12 060 ha. Il correspond seulement à 10,5% du potentiel régional. Ce faible potentiel pourrait compromettre le développement économique du secteur de l'agriculture et la contribution du département à la politique d'autosuffisance en riz.

Toutefois, des avancées sont notées dans la gestion foncière au niveau des collectivités locales ayant bénéficié de l'intervention du programme d'appui aux collectivités de la vallée du fleuve Sénégal (PACR VFS) et du MCA-Sénégal. Le Système d'information foncière (SIF) et les autres outils déployés permettront, d'éviter certains conflits fonciers comme les doubles affectations, les limites des parcelles, etc. Par ailleurs, la réforme foncière, en cours, est attendue sur d'autres problématiques concernant les limites des territoires, la mise en valeur, les mesures d'accompagnement, etc.

4. PROFIL GOUVERNANCE ET PARTENARIAT

4.1. Conseil départemental

Dans son organisation, le conseil départemental est composé de 18 commissions réparties suivant les secteurs de développement.

Dans le département, l'application de la loi sur la parité est effective depuis les élections locales 2014. En effet, le conseil départemental compte 60 conseillers dont 28 femmes, soit un taux de représentativité de 46,6%. Cependant, le partage des postes relatifs aux commissions est favorable aux hommes; en effet, 60 % des Commissions sont présidées par des hommes.

4.2. Dynamiques organisationnelles

Le tissu associatif du département est composé d'Associations de Producteurs, de Groupements de Promotion Féminine (GPF), d'Associations Sportives et Culturelles (ASC) et d'organisations de la société civile. Ces organisations sont les interlocutrices du Conseil départemental dans leur secteur respectif. On peut citer :

- Conseil départemental de la jeunesse
- ODCAV
- Fédération départementale de la femme
- Maison des éleveurs (MDL)

4.3. Finances locales

Le montant du budget du conseil départemental pour l'année 2015, s'élève à 275 436 251 FCFA, dont 119 588 443 F en investissement. Les **taux de réalisation** des dépenses de fonctionnement (**99,95%**), contre (**37,73 %**) pour les dépenses d'investissement, reflètent une tendance favorable au fonctionnement.

La relative faiblesse du taux d'exécution du budget d'investissement s'explique, entre autres par :

- l'information tardive sur les Fonds d'Equipements des Collectivités Locales consentis par l'Etat ;

4.4. Profil de performance du Conseil départemental

L'évaluation de la performance des départements en termes de gouvernance est basée sur une vingtaine d'indicateurs regroupés en trois grands domaines : (1) Capacité à satisfaire les besoins prioritaires des populations, (2) Capacité de pilotage institutionnel, technique et financier du département, (3) Participation citoyenne dans la gestion des affaires locales. Elle a bien tenu compte de leur création récente pour bien apprécier leur performance par rapport à certains critères liés entre autres à la gestion technique ou financière.

Le résultat du conseil départemental de Saint-Louis révèle un bon niveau de performance avec une note de 81/100. Ses meilleures performances sont enregistrées dans les domaines 2 et 3, expliquées

Par ailleurs, le niveau d'instruction des élus est satisfaisant, ainsi sur 60 conseillers, 45 sont instruits dont 27 de niveau universitaire et 12 ont un niveau secondaire.

Concernant le personnel du conseil départemental, le niveau d'instruction est relativement satisfaisant.

Ce bon niveau d'instruction des conseillers devrait être mis en profit pour un meilleur portage des politiques sectorielles au niveau des commissions.

- FENAGIE- Pêche
- ASESCAW (Association socioéconomique, sportive et culturelle des agriculteurs du walo), etc.

On note une bonne représentativité des organisationnelles faitières. Cependant, la collaboration entre ces organisations et le conseil départemental doit être améliorée pour promouvoir le développement économique local en construction et la transparence dans la gestion des affaires locales.

- la mise en place tardive des fonds
- la longueur des procédures de passation des marchés.

Cependant, il faut noter les efforts considérables du conseil départemental dans le social et le genre. En effet, **80%** des fonds de concours sont injectés dans les infrastructures scolaires et **10 000 000 FCFA** sont alloués aux groupes vulnérables pour promouvoir le développement des PME et des GPF. Cela témoigne la volonté de redynamiser le DEL, et de prendre en compte la dimension genre dans les dépenses d'investissement du Conseil départemental.

principalement par son héritage du personnel expérimenté du conseil régional de Saint-Louis.

Néanmoins, quelques points faibles sont notés dans le domaine 1; Il s'agit de :

- la prise en compte des personnes à mobilité réduite lors des constructions des infrastructures ;
- l'insuffisance dans la prise en charge des secteurs économiques dans le budget.

Ces deux manquements appellent à plus de vigilance car en dépendent le relèvement des défis liés à un développement social équitable et à la réduction des taux de chômage des jeunes et de la pauvreté. Une formation des conseillers sur les enjeux et le leadership liés au développement économique pourrait être nécessaire.

TROISIEME PARTIE : PERSPECTIVES

I. PROJECTIONS SCHEMATIQUES DU PLAN DE DEVELOPPEMENT

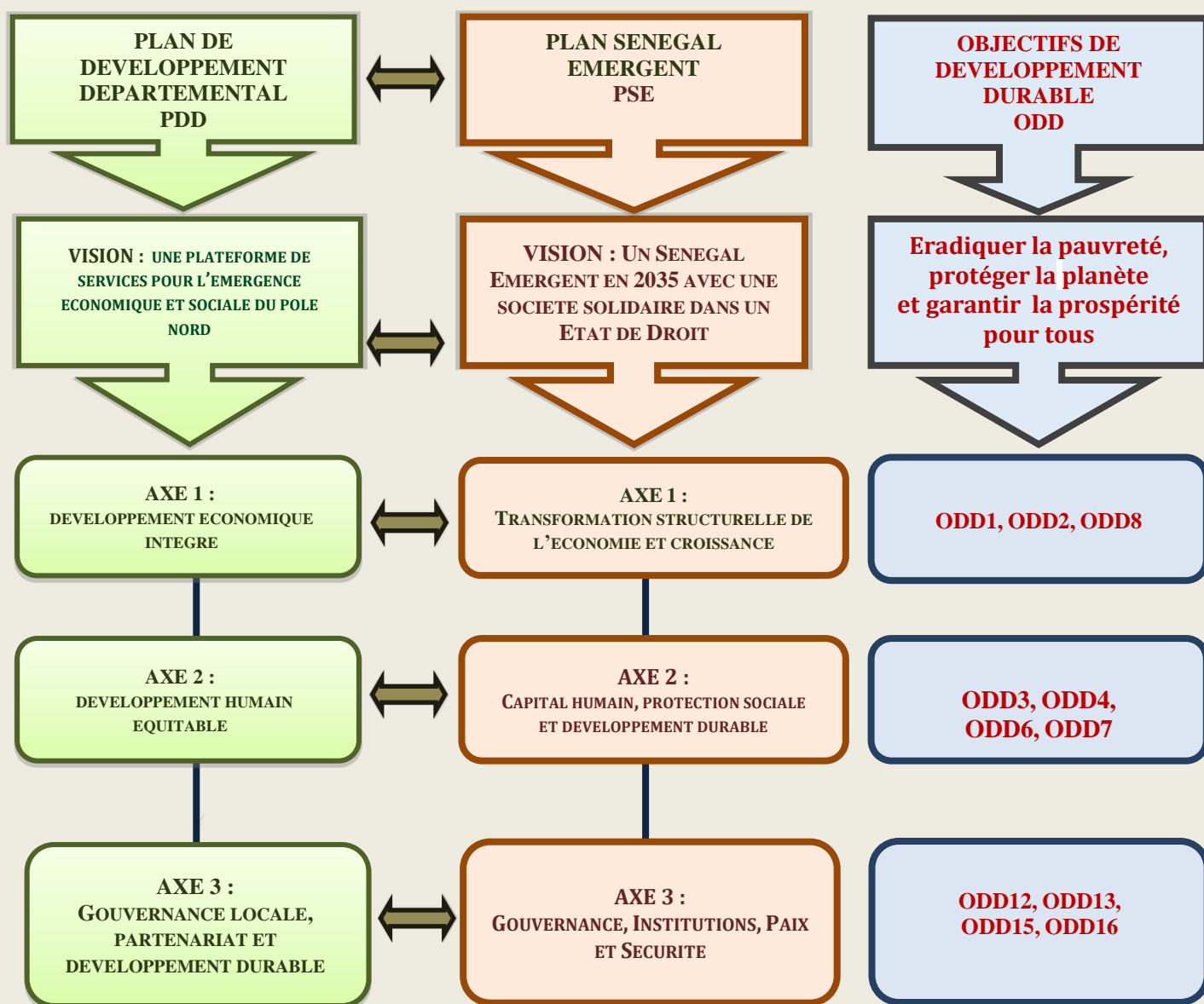
Au regard du diagnostic économique et social, des mutations de l'environnement et des orientations nationales, il s'avère impératif d'opérer les ruptures qui devront permettre d'inscrire le département dans une nouvelle trajectoire de développement intégré et durable.

Cette ambition se traduit par la vision de faire du département « **une plateforme de services pour l'émergence économique et sociale du pôle nord** » à l'horizon 2035. Cette vision pourrait être confortée par les possibilités qu'offrent les récentes découvertes de pétrole et de gaz à Saint-Louis et les orientations

de l'Etat de réhabiliter les transports (aérien, fluviomaritime et ferroviaire) et de construire la route des Niayes et l'autoroute Thiéna- Tivaoune-Saint-Louis.

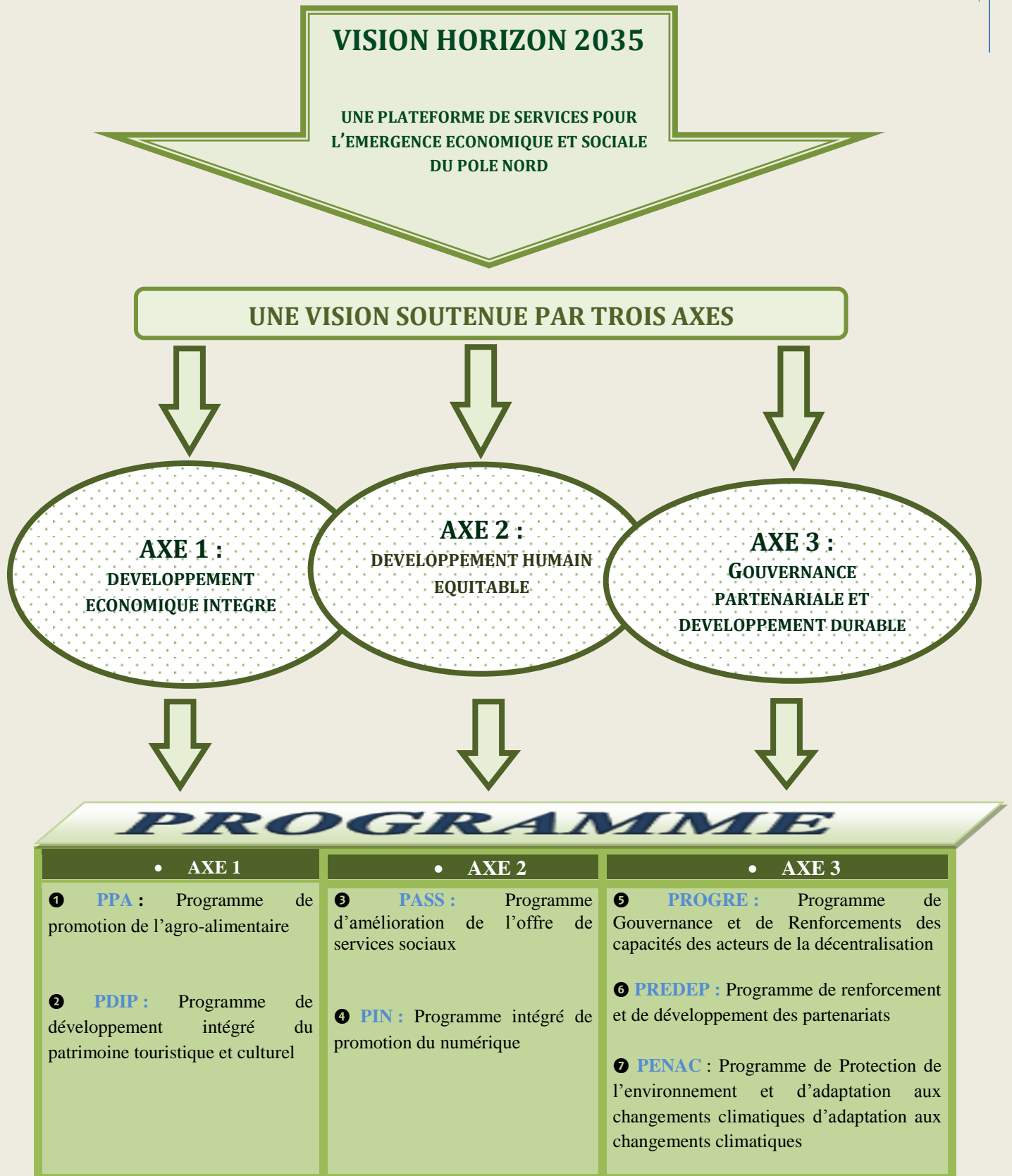
La réalisation de cet objectif nécessite une participation consciente des acteurs territoriaux notamment les collectivités locales. Cela requiert, entre autres, la mise en place d'un cadre de partenariat pour une meilleure prise en charge des enjeux de développement déclinés suivant les trois axes stratégiques articulés aux PSE et aux ODD

GRAPHIQUE N°11 : STRUCTURE DE L'ARTICULATION DU PDD AU PSE ET AUX ODD



II. LES PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT DU DEPARTEMENT

Le plan de développement comporte sept (07) programmes d'envergure englobant l'ensemble des secteurs de développement.



III. CADRE LOGIQUE

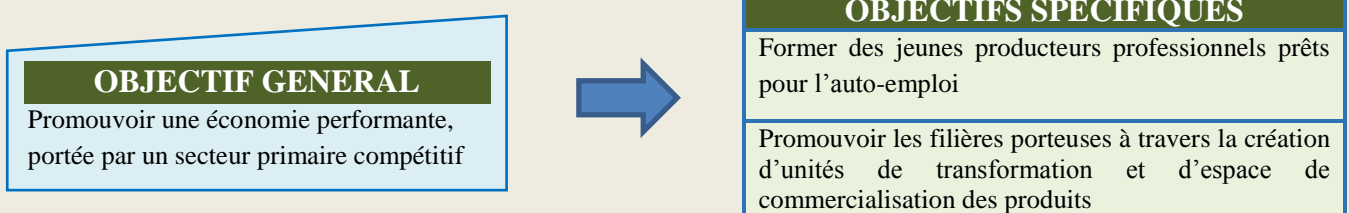
3.1. AXE ①: DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE INTEGRE

Ce premier pilier vise à susciter la transformation structurelle de l'économie dans le sens de soutenir une dynamique de développement forte et durable. IL comporte deux programmes:

PROG ①: Programme de promotion de l'agro-alimentaire (PPA)

Le PPA vise à contribuer à la réduction de la pauvreté par la mise en place d'opportunités de création d'emplois décents et durables dans les secteurs porteurs de croissance. A travers le cadre de partenariat des six CL, un accès à des terres de

production pour les jeunes formés par le domaine intégré est assuré. Ce projet est soutenu par des investissements dans les volets de la commercialisation et de la transformation.



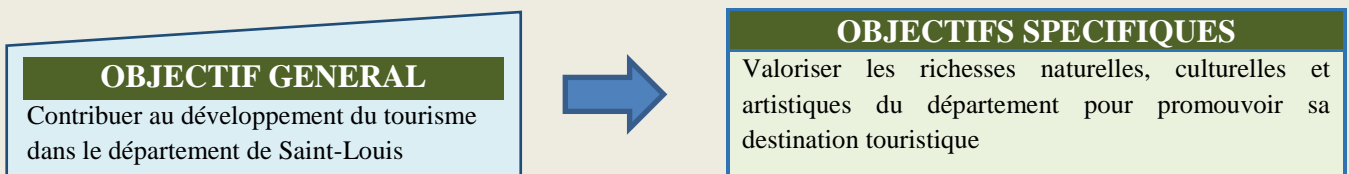
RESULTATS

RESULTATS PROG ①	EXTRANTS
1. Les opportunités de développement des secteurs productifs et de création d'emplois décents et durables sont créés 2. Un développement accéléré des filières dans les secteurs primaires potentiels du département est assuré	<ul style="list-style-type: none"> ○ Un domaine agricole intégré est créé ○ 100 jeunes sont formés par deux ans dans les techniques de production agricole, d'élevage, aquacole etc. ○ 100 jeunes ont trouvés un site d'exploitation dans le département et démarré leur propre activité ○ Des unités de transformation de produits agricoles, d'élevage et halieutiques installées ○ Un marché agricole d'envergure nationale ouvert

PROG ②: Programme de développement intégré du patrimoine touristique culturel et artistique (PDIP)

Ce programme vise à contribuer à la promotion du tourisme dans le département à travers la valorisation des patrimoines naturels, culturels et historiques. Il sera particulièrement soutenu par une amélioration

des facteurs de développement du secteur de l'artisanat.



RESULTATS

RESULTATS PROG ②	Extrants
1. La contribution du secteur du tourisme dans l'économie locale s'accroît	<ul style="list-style-type: none"> ○ Des projets de promotion du tourisme communautaire créés ○ Un festival culturel départemental organisé tous les ans ○ Un projet de valorisation des sites naturels créé ○ Un programme phase II d'APR3M déroulé ○ Le nouveau site de délocalisation du village artisanal investi

3.2. AXE ② : DEVELOPPEMENT HUMAIN EQUITABLE

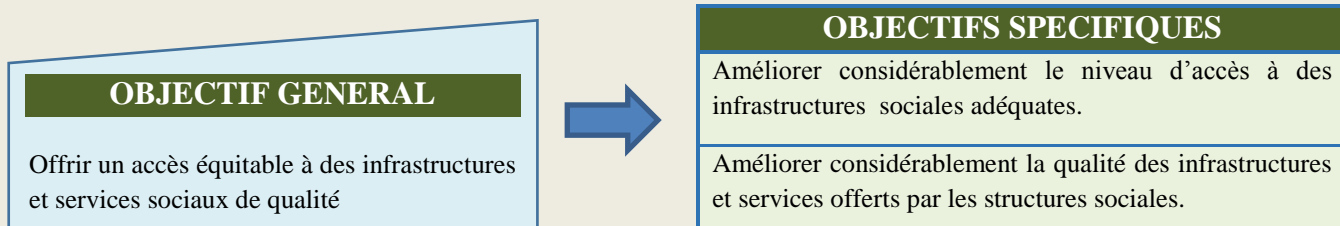
Ce pilier vise à susciter l'éclosion du potentiel humain dans un cadre de vie propice. IL s'appuie sur un second grand programme qui contribue à améliorer

l'accès à des infrastructures et services sociaux de qualité.

PROG ③ : Programme d'amélioration de l'offre de services sociaux (PASS)

Le PASS ambitionne de réduire les gaps en termes d'accès et de qualité des infrastructures et services sociaux par un maillage équilibré du territoire

départemental. Il cherche également à garantir la pérennisation de la qualité des services offerts aux populations.



RESULTATS

RESULTATS PROG ③	EXTRANTS
1. Un accès équitable aux infrastructures sociales est assuré dans le territoire départemental	<ul style="list-style-type: none"> ○ collèges et 5 lycées sous abris provisoires installés dans de nouveaux établissements ○ 1 hôpital universitaire construit ○ Le programme AICHA est renforcé et maintenu pour une phase 3
2. Des structures d'accueil et des services de qualité sont offerts aux populations du département	<ul style="list-style-type: none"> ○ Le niveau d'équipement et la qualité des services de l'hôpital de Saint-Louis améliorés ○ Un plan de gestion des infrastructures sportives élaboré et mis en œuvre ○ Le niveau d'équipement du centre culturel régional amélioré ○ Le centre culturel départemental réhabilité

PROG ④ : Programme intégré de promotion du numérique (PIN)

Le PIN est un programme transversal qui vise l'intégration des TIC dans le processus de mise en œuvre de toutes les activités de développement

économique, social et environnemental afin d'optimiser les niveaux de performance des résultats.

OBJECTIF GENERAL
 Booster la croissance économique et sociale du département avec l'intégration des outils des TIC dans les stratégies de développement



OBJECTIFS SPECIFIQUES
 Faire du département de Saint-Louis un hub numérique offrant les opportunités de développement de tous les secteurs.

RESULTATS

RESULTATS PROG ④	EXTRANTS
1. Le département de Saint-Louis connaît un rayonnement économique et social avec l'intégration du numérique dans les secteurs de développement	<ul style="list-style-type: none"> ○ Le parc des technologies du numérique ouvert ○ L'accès au TIC pour toutes les populations et structures assuré ○ Les capacités des acteurs de développement local sur les opportunités des TIC renforcées

3.3. AXE ③: GOUVERNANCE LOCALE, PARTENARIAT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Ce troisième pilier vise, d'abord, à renforcer la capacité des acteurs et susciter et entretenir en leur sein, la confiance réciproque pour une gestion efficace et transparente des affaires locales. Ensuite, il se consacre sur les possibilités de collaboration entre les différents partenaires et enfin, cherche à intégrer les principes de développement durable pour une meilleure gestion des ressources environnementales. Il est porté par les trois derniers programmes de la stratégie:

PROG ⑤: Programme de Gouvernance et de Renforcements des capacités des acteurs de la décentralisation (PROGRE)

Ce programme est composé de deux volets : (1) Renforcement de capacités, (2) Gouvernance. Il vise à doter les acteurs de capacités techniques nécessaires pour l'exécution efficace de leurs missions et rôles dans le champ du développement mais aussi à instaurer les conditions garantissant l'équité, l'efficacité et la transparence dans les interventions.

OBJECTIF GENERAL
 Améliorer la performance des acteurs dans la mise en œuvre et la gestion des affaires locales



OBJECTIFS SPECIFIQUES
 Offrir aux acteurs de développement des formations adaptées à leurs missions
 Mettre en place les dispositifs et mécanismes nécessaires à une gestion efficace et transparente des affaires locales

RESULTATS

RESULTATS PROG ⑤	EXTRANTS
1. Des résultats performants sont obtenus des interventions des acteurs locaux	<ul style="list-style-type: none"> ○ Des sessions et bourses de formation offertes aux élus, chercheurs et autres acteurs du département ○ Les organisations fédératives accompagnées dans leur structuration et fonctionnement
2. Une gestion efficace et transparente des affaires locales est assurée	<ul style="list-style-type: none"> ○ Les plus hautes distinctions dans les domaines d'activité phares primées tous les deux ans ○ Un plan de communication sommaire et pertinent exécuté tous les ans ○ Le comité départemental de suivi de la stratégie pour l'équité et l'égalité de genre fonctionnel ○ Le comité de suivi et d'évaluation du PDD mis en place

PROG 6 : Programme de renforcement et de développement des partenariats (PREDEP)

Le PREDEP, articulé à l'ODD 17, vise le développement d'un partenariat solide soutenu par des échanges et partages d'expériences, et de ressources pour contribuer considérablement à la prise en charge efficace de tous les axes de développement. Dans ce programme, trois niveaux de partenariat sont visés : (1) le partenariat public/privé basé sur les investissements, (2) le partenariat de coopération décentralisé basé sur les échanges d'expériences et de ressources et (3) le partenariat local basé sur les échanges d'expériences et le partage d'initiatives pour des objectifs de développement

commun aux collectivités locales d'un même territoire.

La réalisation des objectifs de développement fixé par le département dépend en grande partie de ce dernier partenariat car pour une prise en charge efficace et cohérente des défis structurants relatifs à l'économie, aux infrastructures à l'environnement et aux changements climatiques, il est nécessaire d'instaurer un cadre de dialogue et d'échange entre le conseil départemental et les cinq conseils municipaux du département.

OBJECTIF GENERAL

Mutualiser les moyens et les ressources pour la réalisation des objectifs de développement par le développement de partenariats solides.

OBJECTIFS SPECIFIQUES

Attirer des investisseurs privés dans le département par la promotion de ses ressources et potentialités

Développer des partenariats de coopération décentralisée avec des collectivités locales du nord et du sud

Instaurer un cadre de partenariat avec les communes du département d'une part et avec les autres départements de la région d'autre part

RESULTATS

RESULTATS PROG 6	EXTRANTS
1. Des partenaires privés investissent dans le département	<ul style="list-style-type: none"> ○ Une stratégie de promotion des potentialités et opportunités d'investissement du département définie et mise en œuvre ○ Les conventions de PPP signées avec le cadre partenarial
2. Le département dispose d'un portefeuille de partenariats de coopération décentralisée riche et solide	<ul style="list-style-type: none"> ○ Une stratégie de renforcement et de développement de partenariats de coopération décentralisée définie et mise en œuvre
3. Un cadre partenarial dynamique entre le département et les 5 communes est mis en place	<ul style="list-style-type: none"> ○ Une stratégie de mise en place et un mécanisme de fonctionnement du cadre partenarial définis et validés ○ Le cadre partenarial entre département et communes créé

PROG 7 : Programme de Protection de l'environnement et d'adaptation aux changements climatiques (PENAC)

Le PENAC à travers ses volets protection de l'environnement et adaptation au changement climatique vise à préserver les ressources naturelles et

le cadre de vie pour offrir aux populations, un espace propice à une vie paisible et durable.

OBJECTIF GENERAL

Offrir aux populations un cadre de vie propice à un développement harmonieux

**OBJECTIFS SPECIFIQUES**

Préserver les ressources naturelles existantes et régénérer les sites potentiels

Prendre les dispositions préventives pour atténuer les effets néfastes des changements climatiques

RESULTATS

RESULTATS PROG ⑦	EXTRANTS
<ol style="list-style-type: none"> 1. L'environnement naturel est propice à un développement humain et économique durable 2. Les effets néfastes des changements climatiques n'affectent pas l'environnement et le cadre de vie des populations 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Le programme de promotion de l'énergie solaire et du biogaz conçu et réalisé ○ Un mécanisme de gestion des ordures et des eaux usées partagé entre les six CL élaboré et mis en œuvre ○ Des sites de gestion et de valorisation des ordures (CET) et des eaux usées partagés entre les six CL proposés ○ Le programme APR3M élaboré et mis en œuvre ○ Le projet de parc éolien relancé ○ La dimension environnementale prise en compte dans tous les projets du département ○ L'ouvrage de protection côtière réalisé

IV. OPERATIONNALISATION DU PLAN ET MECANISME DE SUIVI-EVALUATION.

4.1 OPERATIONNALISATION DU PLAN

Le PIP quinquennal (2016-2020) est composé de sept grands programmes pour un montant global de quatre milliards trente un million cinq cent mille (4 031 500 000 F CFA) répartis ainsi qui suit et selon les axes stratégiques et les programmes :

Tableau 6 : Répartition du budget par axe et par programme

AXE	PROGRAMME	NB PROJETS	COÛT FCFA
AXE ① (41%)	PROPRE	3	700 000 000
	PDIP	4	955 000 000
Total AXE 1		7	1 655 000 000
AXE ② (26%)	PASS	9	810 000 000
	PIN	5	245 000 000
Total AXE 2		14	1 055 000 000
AXE ③ (33%)	PROGRE	8	109 500 000
	PREDEP	4	32 000 000
	PENAC	7	1 180 000 000
Total AXE 3		19	1 321 500 000
TOTAL. PIP		40	4 031 500 000

L'axe 1 relatif au développement économique intégré absorbe 41% du budget global ce qui est en parfaite cohérence avec la vision de faire du département de Saint-Louis une plateforme de service pour l'émergence économique du pôle nord.

Néanmoins les domaines social et environnemental sont bien pris en charge avec respectivement 26% et 33% du budget ce qui dénote d'une volonté de promouvoir un développement harmonieux et durable.

4.2 SOURCE DE FINANCEMENT

L'opérationnalisation du PDD requiert l'élaboration de schémas de financement pertinents et réalistes. Ne disposant pas de ressources propres, le Conseil départemental ne compte, en premier lieu, que sur son budget pour la mise en œuvre du plan. Ainsi, la mobilisation des partenaires au développement, la mise en œuvre de coopérations verticales (intercommunalité) et horizontales (contrat plan) pour la coproduction de projets structurants, sont des composantes essentielles des sources de financement du plan.

A cet effet, un forum des bailleurs est prévu pour étendre le cadre partenarial autour de l'Etat à travers

ses Programmes d'Appui au Développement Local. Il aura pour objectif d'exposer et de défendre le bien-fondé ainsi que la pertinence des projets et programmes prioritaires du PDD afin de convaincre des Partenaires Techniques et Financiers et/ou des Institutions de la Coopération Décentralisée dans le but d'aboutir à des conventions de financement pour leur mise en œuvre.

Les opportunités de partenariat seront efficacement explorées et exploitées avec l'accompagnement étroit de l'ARD dans l'objectif d'atteindre un taux de réalisation du PIP d'au moins 85 % à l'échéance du Plan de Développement départemental.

4.3 ELABORATION ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT ANNUEL (PIA)

Après acquisition ou promesses de financement (fonds de concours et appuis extérieurs), le Plan

d'Investissements Annuel sera élaboré avant le vote du budget. De facto, il doit faire l'objet d'une

communication auprès des populations et être transmis à l'ARD pour son intégration dans le programme annuel d'investissements et d'actions de la région afin de figurer dans la conférence régionale d'harmonisation annuelle.

4.4 MECANISME DE SUIVI-EVALUATION

4.5.1 SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE :

Dès lors que des programmes ou projets sont enclenchés, il revient au comité de suivi ou du chargé de Suivi-Evaluation d'assister, de veiller et de faire le rapportage sur l'état d'avancement à chaque étape du processus afin de permettre une meilleure prise de décisions et l'atteinte des résultats (GAR).

Sous la présidence de l'Exécutif Local, le comité restreint mis en place dans le processus d'élaboration du PDD est maintenu et renforcé avec les Présidents de Commissions, les partenaires et OSC pour une

4.5.2 EVALUATION FINALE DU PDD

Au terme du plan quinquennal, l'évaluation finale intervient pour mieux cerner le rapport entre les orientations, les ressources mobilisées et les résultats réels du plan local. Il consiste à apprécier les indicateurs mesurables suivants:

- le taux de réalisation physique et financière,
- les financements sur fonds propres,

Le Conseil départemental, avec l'appui technique de l'ARD (chargée de l'ingénierie de projets et du contrôle de qualité des ouvrages), est le maître d'ouvrage des projets du PDD.

meilleure représentativité des acteurs de développement.

Les rencontres seront organisées comme suit :

- rencontre trimestrielle pour le suivi des projets en cours,
- rencontre semestrielle pour le suivi de la matrice /secteur,
- rencontre annuelle pour l'évaluation du PIA décliné.

- les financements des partenaires,
- le nombre de projets hors plan.

Une banque de données avec l'appui de l'ARD sera établie à travers un système d'archivage informatisé en vue de mieux orienter les interventions ultérieures (CL, Etat et Partenaires).

V. ANNEXE I PLAN D'INVESTISSEMENT PRIORITAIRE (PIP)

PROJETS	DESCRIPTIFS	SECTEURS	LOCALISATION	Coût total (en milliers FCFA)	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	SOURCE DE FINANCEMENT
Axe 1 : Développement économique intégré										
PROG 1 : Programme de promotion de l'agro-alimentaire (PPA)										
Création d'un domaine agricole incubateur	Domaine de 30 ha aménagés en 5 espaces offrant la formation à 100 jeunes (100 emplois directs) : agricole (10ha), élevage (5 ha), aquacole (1 ha), culture fourragère (5 ha), services (3ha)	Economie	Zone des trois marigots	100 000	100 000					
Création d'une zone de transformation de produits agricoles, d'élevage et halieutique	Création d'un espace de transformation des produits agricoles et appui à l'installation d'unité de transformation	Economie	A proximité de l'agropole	100 000			50 000	50 000		
Ouverture d'un marché agricole	Création d'un marché agricole à proximité de l'agropole	Economie	A proximité de l'agropole	500 000		500 000				
Sous total PPA				700 000	100 000	500 000	50 000	50 000	-	
PROG 2 : Programme de développement intégré du patrimoine touristique culturel et artistique PDIP										
Projet de promotion du tourisme communautaire dans les communes	Appuyer au moins deux projets de tourisme communautaire par commune	Tourisme	Département	30 000		10 000		20 000		
Organisation d'un festival culturel départemental	Organiser en rapport avec les communes un festival pendant les périodes de campagne touristique,	Tourisme	Saint-Louis	100 000		25 000	25 000	25 000	25 000	
projet de valorisation des sites naturels créé	Financer des activités de protection et de valorisation des sites naturels du département en rapport avec les acteurs concernés	Tourisme	Département	25 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	
Délocalisation du village artisanal vers l'ancienne gare ferroviaire	Installation du village artisanal sur le site de l'ancienne gare ferroviaire	Artisanat	Département	800 000			800 000			
Sous total PDIP				955 000	5 000	40 000	830 000	50 000	30 000	
TITAL AXE 1				1 655 000	105 000	540 000	880 000	100 000	30 000	

AXE2 : Développement humain équitable										
PROG 3 : Programme d'amélioration de l'offre de services sociaux PASS										
Installation sur de nouveaux sites, des lycées sous abris provisoires	Identification des sites, construction et équipement des lycées de Rao, Tassinère, Ngallèle, Gandon, et Mpal	Education	Communes concernées	500 000		100 000	100 000	100 000	200 000	
Renforcement des équipements et matériels des lycées et collèges	Constructions et équipements de labos, bibliothèques et salles informatiques des lycées	Education	Département	100 000			50 000		50 000	
Réhabilitation de lycées et collèges	Réhabilitation de lycées et collèges (LCOFT, Collège Dugay Cledor, CEM Petavin, CEM Guillaibert)	Education	Commune de Saint-Louis	50 000		25 000		25 000		
Construction d'un hôpital universitaire	Construction et équipement d'un centre hospitalier université répondant aux normes	Santé	Commune de Gandon	P.M						
Appui au fonctionnement et au renforcement des offres de service de l'hôpital de Saint-Louis	Allouer une subvention à l'hôpital pour soulager les populations	Santé	Commune de Saint-Louis	50 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	
Réhabilitation du centre départemental de l'action sociale	Réhabiliter, équiper et appuyer le centre pour un meilleur fonctionnement	Social	Commune de Saint-Louis	PM						
Contribution au renforcement et à la mise en œuvre du programme AICHA	Recherche de financement pour une contribution au programme AICHA	Eau potable	Département	-						
Définition et mise en œuvre d'un plan de gestion des stades	Mise en place d'un dispositif et mécanisme de gestion et de budget de fonctionnement pour le stade Maître Babacar Sèye	Sport	Saint-Louis	25 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	
Projet de renforcement des équipements du centre culturel régional	Acquisition d'un podium mobile et d'un matériel de sonorisation complet	Culture	Saint-Louis	50 000				50 000		
Remise à niveau du centre culturel départemental	Renforcement des équipements de la bibliothèque du centre culturel départemental	Culture	Saint-Louis	35 000			35 000			
Sous total PASS				810 000	15 000	140 000	200 000	190 000	265 000	

Contribution à la mise en place et à l'animation d'un cadre de promotion et de suivi de la stratégie pour l'équité et l'égalité de genre	Appui au fonctionnement du comité de suivi de la stratégie pour l'équité et l'égalité de genre	Gouvernance	Département	5 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	
Mise en place d'un comité de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du PDD	Comité présidé par le président de conseil et appuyé par les ST. Il doit se réunir tous les six mois.	Gouvernance	Département	2 500	500	500	500	500	500	
Sessions de formation des élus	Organisation de sessions de formation au profit des commissions, portant sur le Développement économique local DEL.	Renforcement de capacité	Département	7 000		3 500		3 500		
Appui à la structuration de fédérations d'acteurs économiques ou culturels	Orientation et accompagnement des initiatives de création de structures fédératives des acteurs du département (en rapport avec les chambres consulaires)	Renforcement de capacité	Département	10 000			5 000		5 000	
Formation des organisations faitières	Formation des organisations professionnelles sur des modules spécifiques liés à la mise en œuvre de leurs activités.	Renforcement de capacité	Département	15 000			7 500		7 500	
Offre de bourses et mise en place de fonds d'aide à la formation et la recherche	Le département cherche à travers ses partenariats, des bourses de coopération et prévoit un fonds d'aide destinés aux élèves et étudiants de familles démunies	Renforcement de capacité	Département	30 000			15 000		15 000	
	Sous total PROPRES			109 500	9 500	13 000	37 000	13 000	37 000	
PROG 6 : Programme de renforcement et de développement de partenariat										
PREDEP										
Mise en place d'un cadre partenarial entre les six CL du département	L'ARD en rapport avec les CL et les STD proposera une stratégie à mettre en œuvre	Partenariat	Département	25 000	25 000					ADM ; CL
Recherche de partenaires privés pour des investissements dans les domaines retenus par le cadre partenarial (PPP)	Promotion des atouts et potentialités du département à travers les fora et les plateformes web	Partenariat	Département	5 000	2 500		2 500		PM	

Définition et mise en œuvre d'une stratégie de consolidation et de développement de partenariat de coopérations décentralisées	Stratégie proposée et portée par la commission coopération décentralisée. Elle est évaluée selon des objectifs précis	Partenariat		2 000		1000		1000		
Conception et mise en œuvre de contrats plans	Mise en œuvre de contrats plans pour la réalisation des infrastructures structurantes (installations de brises lames, productions d'énergies renouvelables,...)	Partenariat	Département	-						
Sous total PREDEP				32 000	27 500	1 000	2 500	1 000		
PROG 7 : Programme de Protection de l'environnement et d'adaptation aux changements climatiques (PENAC)										
Réalisation d'ouvrages de protection côtière	Choisir une technologie adaptée (brise lame, mur de +B7+B1:I8+B1:I11+B1:I9+B1:I8	Développement durable	Saint-Louis	PM -						
Mise en œuvre d'un programme départemental de promotion de l'énergie solaire et du biogaz	Recherche de financement pour accompagner les communes dans le financement des projets sur les énergies renouvelables. Intégration de la dimension recherchée avec implication du CFTP	Développement durable	Département	80 000		40 000		40 000		
Prise en charge du projet de réorganisation du CET par le cadre de partenariat des 6 CL	Une commission ad hoc appuyée par les ST est mise en place pour proposer au cadre un plan de réorganisation du CET (Réaménagement du site, réorganisation de la gestion et valorisation des ordures)	Développement durable	Département	300 000		300 000				
Conception et mise en œuvre d'un projet de gestion de site de recueil et de valorisation des eaux usées du département	Une commission ad hoc appuyée par les ST est mise en place pour proposer une démarche et piloter les études (à prendre en charge par les CL)	Développement durable	Département	500 000			300 000	200 000		
Formulation et mise en œuvre d'un second programme d'APR3M	Formulation d'un nouveau programme à soumettre aux partenaires	Développement durable	Département	300 000		300 000				
Relance du projet de parc éolien	Portage du projet éolien auprès des partenaires du département	Développement durable	Département	PM						

Réalisation de screening et de PGES nécessaires à l'ensemble des projets portés par le département	Le département veille à la prise en compte effectif des dimensions environnementales et sociales dans tous ses projets	Développement durable	Département	PM						
Sous total PENAC			Département	1 180 000	-	640 000	300 000	240 000	-	
TOTAL AXE 3				1 321 500	37 000	654 000	339 500	254 000	37 000	
TOTAL PIP				4 031 500	157 000	1 344 000	3 559 500	574 000	397 000	

VI. ANNEXE II : LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le 1er janvier 2016, les 17 Objectifs de développement durable du Programme de développement durable à l'horizon 2030 – adopté par les dirigeants du monde en septembre 2015 lors d'un Sommet historique des Nations Unies – sont entrés en vigueur. Au cours des 15 prochaines années, grâce à ces nouveaux objectifs qui s'appliquent à tous, les pays mobiliseront les énergies pour mettre fin à toutes les formes de pauvreté, combattre les inégalités et s'attaquer aux changements climatiques, en veillant à ne laisser personne de côté.

Objectif 1 : Éliminer l'extrême pauvreté et la faim

Objectif 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

Objectif 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

Objectif 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Objectif 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

Objectif 12 : Établir des modes de consommation et de production durables

Objectif 4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

Objectif 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Objectif 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

Objectif 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

Objectif 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.

Objectif 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

Objectif 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

Objectif 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

Objectif 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs

